

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS EGYPTE, ÉTRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :

LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165
ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360

Adresse Télégraphique **PUBLIOR**

Prop.: SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Rédacteur en chef : L. NEUMAN

Imp. de la SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Concessionnaire Exclusive
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

24, Rue Galal, Le Caire
9, Rue Rolo, Alexandrie.

Au Sommaire :

Le problème du blé en Egypte

La Construction des Silos

Elle constitue une nécessité pour le pays

D'une Semaine à l'autre

La Revue Politique Egyptienne

Pour 1940-41

Le Budget de l'Etat Egyptien

Le remarquable exposé de S.E. Hussein Sirry Pacha, Ministre des Finances

Or ou Papier

L'Affaire des Obligations Suez

Analyse des Plaidoiries

A la Chambre des Députés

La Procédure d'Expropriation adoptée par les Banques Hypothécaires

Un exposé du Ministre des Finances

Une Etude de l'Institut International d'Agriculture

La Position Statistique du Coton dans le Monde

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Échos et Nouvelles - Infor-
mation., Financières- Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.



ANNIVERSAIRE ROYAL

Demain, l'Egypte entière fêtera dans l'allégresse générale le XXème anniversaire de son Souverain Bien-Aimé le Roi Farouk Ier.

« La Revue d'Egypte Economique et Financière » est particulièrement heureuse de formuler, à cette occasion, ses vœux les plus respectueux pour le Bonheur de Sa Majesté le Roi et de Son Auguste Famille

Le Problème du Blé en Egypte

LA CONSTRUCTION DES SILOS

Elle constitue une nécessité pour le pays

Si l'Egypte est aujourd'hui une grande puissance économique, ce n'est pas, comme dans l'antiquité, à ses céréales qu'elle le doit, mais à son coton.

Cependant, il est un fait indéniable que les événements actuels surtout ont mis en lumière: c'est qu'à certaines époques notre production des céréales prend à nos yeux une importance bien plus grande même que celle du coton.

Supposons en effet que, contrairement à ce qui est arrivé, l'Egypte ait été coupée par la guerre de ses sources d'approvisionnements et de ses marchés, que notre coton au lieu d'être exporté soit demeuré entassé dans les shoonahs du pays. Quel produit aurait eu alors pour nous plus d'importance: le coton dont nous n'aurions pu employer qu'une faible partie localement et dont des quantités énormes seraient demeurées inutilisées et inutiles pendant longtemps peut-être, ou bien le blé et les autres céréales qui constituent la nourriture du peuple et dont celui-ci n'aurait pu se passer sans craindre la famine?

La conscience d'un tel danger doit dès le temps de paix pousser un pays surtout lorsque la fertilité de son sol est proverbiale à développer dans toute la mesure possible sa production de céréales: lorsqu'un peuple sait qu'en toutes circonstances il peut compter sur la terre qui le porte, il ne peut que vivre en paix, loin des inquiétudes qui tourmentent les pays au sol pauvre.

L'Egypte produit chaque année des millions de quintaux de froment, de maïs, d'orge, de millet. On y cultive le riz, les fèves, les lentilles, sans parler ici, des légumes et des fruits dont la production augmente et dont la qualité s'améliore sans cesse.

Si le fellah pourtant se donne toutes les peines du monde pour que sa terre favorise un produit toujours meilleur, plus abondant, et plus nourrissant, il ne connaît pas la sécurité dont jouissent les

cultivateurs de certains autres pays, comme les Etats-Unis par exemple. Là, on s'est rendu compte depuis bien longtemps qu'il ne suffit pas de produire des céréales de qualité irréprochable. Il faut en organiser le commerce, la distribution, les marchés. C'est pour cette raison que la production du blé a connu aux Etats Unis un essor aussi magnifique en l'espace d'une ou deux décades, et que cette céréale y occupe aujourd'hui une place prépondérante.

Il est d'un intérêt particulier pour nous de nous demander en quoi consiste cette organisation et sur quoi elle est basée.

Notons que l'un des éléments les plus importants de cette organisation est constitué par des silos, (appelés là bas, elevators) qui servent à l'emmagasinage du blé.

On distingue les «country elevators» et les «terminal elevators». Les premiers que l'on trouve dans tous les centres de culture et qui sont situés sur la voie ferrée appartiennent soit à des négociants, soit à d'importantes sociétés. Le blé appartenant aux fermiers arrive en vrac aux divers éleveurs. Il est automatiquement pesé puis entreposé suivant sa qualité dans les différentes cases du silo. Le fermier peut alors soit vendre son blé au propriétaire de l'éleveur soit le constituer en gage et obtenir des avances qui peuvent aller jusqu'à 75 0/0 de la valeur de la marchandise. Le blé finit dans certains cas par être acquis sur place par les minotiers locaux ou bien expédié vers les «terminal elevators» situés dans les grands centres de consommation ou d'exportation où existent les marchés à terme (terminal markets) comme Minneapolis ou Chicago (à l'intérieur) New York ou la Nouvelle Orléans dans les ports.

Au Canada on retrouve la division en silos locaux ou country-elevators, et silos-terminus ou terminal elevators. Les affaires se traitent sur la base des Warehouses receipts c'est-à-dire des reçus é-

mis par les éleveurs, que l'exportateur achète. Des inspections officielles rendent difficile toute tentative de fraude.

L'Argentine autre grand producteur de blé a pendant très longtemps souffert du manque de silos, ou de magasins à blé sur les lieux de production: le blé devait donc être vendu au plus tôt, et le fermier ne pouvait pas facilement échapper à l'exploitation des prêteurs ou des courtiers des exportateurs. Il paraît que depuis quelque temps le gouvernement argentin tente de porter efficacement remède à cet état de choses.

Tous les pays producteurs de céréales finissent tôt ou tard par se rendre compte que la construction de silos devient pour eux une nécessité absolue. Cette nécessité se fait surtout sentir en période de mévente ou de surproduction. Les silos rendent alors de précieux services en permettant d'emmagasiner le grain dans l'attente de cours meilleurs.

Le terme emmagasiner pourrait paraître impropre cependant dans le cas qui nous occupe. Comme le note un technicien français M. Tony Ballu, professeur à l'Institut Agronomique: un Silo à grains n'est pas un simple magasin où la marchandise entassée n'a plus qu'à attendre le moment de son utilisation: le blé doit y être soumis à une surveillance rigoureuse, pour subir, suivant les circonstances atmosphériques ambiantes, et suivant son état de siccité, des manipulations destinées à l'aérer, le refroidir, puis le sécher. On recherche actuellement les procédés de conservation les plus pratiques, les plus efficaces, en même temps que les plus économiques.

Les uns sont fondés sur l'assainissement de l'atmosphère intérieure du Silo au moyen de souffleries, ou de cheminées d'aération, d'autres sur la conservation dans le vide, d'autres enfin, sur la création d'une atmosphère combinée, par production de gaz carbonique résultant de la respiration intracellulaire des grains.

Si les silos présentent des avantages si précieux et si incontestables on ne peut que manifester son étonnement du fait que l'Egypte, pays producteur de céréales, en soit jusqu'aujourd'hui dépourvu. Il est vrai que la construction de silos exige des capitaux importants. Mais il s'agirait là d'un placement fructueux et qui rapporterait les plus grands profits au pays.

Une personnalité des plus compétentes en la matière à qui nous avons demandé de nous éclairer sur la question de l'érection des silos en Egypte a bien voulu nous faire la communication suivante qui ne manquera certes pas d'intéresser vivement nos lecteurs:

«Aucun Egyptien, intéressé ou non à la question, n'ignore les conditions déplorables dans lesquelles le blé, qui représente le produit alimentaire de toute première nécessité, est actuellement stocké et les réclamations fréquemment formulées dans le but d'obtenir une amélioration d'un état de choses qui devient toujours plus préjudiciable, aussi bien aux cultivateurs qu'aux consommateurs, n'ont abouti pas au résultat espéré: l'érection de Silos en Egypte.

La presse a déjà attiré l'attention des autorités compétentes sur les graves inconvénients qui découlent de cette situation et des pertes qui en résultent provenant de l'absence totale de soins ou de précautions en vue de la bonne conservation des céréales. Nous expliquons qu'un tel dommage causé à l'économie du pays est la conséquence du stockage en Chounahs c'est-à-dire en des lieux à découvert sans aucune protection contre les influences atmosphériques, les poussières et les impuretés de toutes sortes, et librement ouverts à toutes intrusions des oiseaux, des rongeurs et des insectes, tels que le charançon dont les ravages sont très sérieux. On peut même ajouter à l'énumération des graves inconvénients signalés ci-dessus le fait qu'à la suite des mauvaises conditions du stockage, les produits livrés à la consommation peuvent perdre leurs qualités pour une bonne panification et sont susceptibles de contenir des impuretés nuisibles à la santé publique.

Tous les pays producteurs de blé possèdent de nombreuses et vastes installations de Silos; les avantages sont, croyons-nous, suffisamment connus pour qu'il soit utile de les rappeler ici; aussi nous nous bornons à mentionner succinctement ce qu'ils représentent plus spécialement pour l'agriculture et l'intérêt général du pays et qui sont:

a) Récupération par le nettoyage et la désinsectisation des céréales actuellement perdues et évaluées à environ 10 0/0 de la récolte et se traduisant par un profit annuel pour l'agriculture d'environ 1,000.000 de livres égyptiennes.

b) Sélection des graines de semences, permettant de «standardiser» la production et de perfectionner les qualités.

c) Amélioration considérable des conditions de warrantage, assurant à l'Etat comme aux Banques faisant des avances, une économie notable grâce à la suppression de tous les risques que comporte le stockage en chounahs.

d) Régularisation des marchés par le contrôle rigoureux des stocks.

e) Utilité pendant la guerre pour la défense nationale.

L'équipement général des Silos comprend des installations mécaniques et électriques permettant d'assurer dans les meilleures conditions et au coût le plus bas les manutentions, le stockage, le nettoyage ainsi que le triage et la désinsectisation des graines contaminées. Les Silos peuvent recevoir non seulement le blé mais aussi les autres catégories de céréales, telles que le maïs, le sorgho, les fèves, les lentilles, etc.»

Le Gouvernement Egyptien actuel qui a toujours montré une profonde compréhension des intérêts réels du pays a, nous dit-on, décidé d'étudier sérieusement la question de la construction de Silos en Egypte. Le Conseil Supérieur de l'Agriculture a récemment examiné à ce propos un rap-

port préconisant la constitution d'un comité spécial d'étude composé de représentants des Ministères de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie, des banques, des commerçants en céréales, des sociétés coopératives, de la Société Royale d'Agriculture et du Syndicat Agricole.

Il faut souhaiter que ce comité d'étude ne tarde pas à être formé et que de ses délibérations naisse un projet prévoyant la construction de Silos nombreux scientifiquement aménagés et pourvus des installations les plus modernes. Nous sommes convaincus que le Gouvernement n'hésitera pas à approuver ce projet et à prendre toutes les mesures pour sa mise en application immédiate.

Edgard ANZARUT

ASSOCIATION DES REMISIERS, JOBBER ET COMMIS PRINCIPAUX DE LA BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE

Dans sa séance du 1er Février 1940, le Comité élu par l'Assemblée Générale du 26 Janvier 1940, a formé son bureau pour l'exercice 1940-41 comme suit:

Président: M. Sitton Panos.

Président: M. Vassilopoulos Panos.

Vice-Président: M. Sitton Jacques.

Secrétaire: M. Kyriakidis Jean.

Trésorier: M. Samuel Elie.

Les autres membres du Comité sont:

MM. Moussalli Antoine, Lunghis Cleon, Ghiouzepe Elie, Tsérétopoulo C., Castro Jacques.

COMPTOIR DES C I M E N T S

SOCIÉTÉ
ÉGYPTIENNE
DE CIMENT
PORTLAND
TOURAH
& SOCIÉTÉ
DE CIMENT
PORTLAND
DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire:

21, AVENUE FOUAD 1er - Imm. "LA GENEVOISE"

B.P. 844 — Tél. 46025

Bureaux à Alexandrie:

10, RUE DE LA POSTE

B.P. 397 - Téléph. 21579

GIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

" SUPERCRETE "

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

" SEAWATER CEMENT "

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 tonnes

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

La Revue Politique Égyptienne

L'événement saillant de la semaine politique égyptienne fut sans conteste le banquet des «Old Victorians». Les discours qui furent prononcés à cette manifestation revêtent sans doute une importance toute particulière. Nous estimons donc intéressant de les reproduire intégralement, sans commentaires, estimant qu'ils remplacent avantageusement la chronique hebdomadaire.

Le Semainier.

Les discours

La série des discours commença par celui d'Amin Osman pacha, président de l'Association des anciens élèves du Victoria College. Parlèrent également sir Miles Lampson, Nahas pacha, Mohamed Mahmoud pacha dont le discours fut lu par l'hon. Cecil Campbell l'ancien président du Conseil étant malade, le Dr. Ahmed Maher pacha, le général Wilson, lady Lampson qui prononça une allocution très applaudie, et M. Reed, directeur du Victoria College.

Le discours d'Amin Osman pacha

Amin Osman pacha, en proposant le toast l'«Angleterre et l'Égypte» dit: «dans la politique



comme dans la vie il y a plusieurs sortes d'union. Des mariages dans lesquels les parties furent forcées tant bien que mal, des mariages de convenance et des mariages d'amour. En 1922, il y a eu ce que nous pourrions appeler un mariage de raison.»

L'orateur s'étendit longuement sur cette phrase et fit en quelque sorte l'histoire des relations anglo-égyptiennes avant d'arriver à la situation actuelle.

«La cause pour laquelle l'Angleterre se bat est également la cause de l'Égypte — la cause de la Justice. Si l'Égypte devait à nouveau choisir une alliée, elle choisirait la Grande-Bretagne.»

Puis revenant à la question du mariage, le pacha dit que dans chaque union il y avait une dot. Par conséquent l'Égypte se doit de faire un geste. Pour montrer combien ils apprécient l'effort de ceux qui portent la plus lourde charge de la défense de l'Égypte, ils ont décidé de recueillir des fonds au profit des troupes anglaises se trouvant en Égypte et pour les oeuvres de charité. Ces dernières seraient choisies par lady Lampson.

Le Président du Conseil a ouvert les souscriptions par une donation de L.E. 100, Mohamed Mahmoud pacha L.E. 50, Moustapha el Nahas pacha L.E. 50, Abdel Fattah Yéhia pacha L.E. 25, Makram Ebeid pacha L.E. 20, Farez Saroufim bey L.E. 20, M. Kamel Boutros Hanna L.E. 50, Mahmoud Fahmi el Nokrachi pacha L.E. 20, Hussein Sirry pacha L.E. 10, Hilmy Issa pacha L.E. 10, Bahi el Din Barakat pacha L.E. 10, Mme Kout el Kouloub el Demerdachia L.E. 500.

De nombreuses autres donations de moindre importance furent recueillies.

Cette nouvelle fut accueillie par des applaudissements prolongés.

Le discours de Sir Miles Lampson

Amin Osman pacha m'a fait une surprise, une très agréable surprise et avant de répondre au toast, il faut que j'exprime nos remerciements pour la nouvelle qu'il vient d'annoncer. Je laisserai à ceux qui sont plus directement intéressés de donner de plus amples détails sur ce plan. Pour ma part, je dirai seulement combien cette noble initiative nous a touchés et d'une façon si agréable S.M. le Roi Farouk fit le premier pas lorsque récemment il daigna faire don d'une somme importante destinée à l'amusement des troupes anglaises se trouvant en Égypte. Ce premier pas, j'apprends, sera suivi d'autres et au nom de

mes concitoyens je tiens à exprimer notre reconnaissance. On n'en voudra d'oublier la généreuse donation faite ' la Croix-Rouge britannique par S.A.R. le Prince Mohamed Ali.

Il me faut mettre en évidence un autre point, avant de répondre au toast : ce dîner n'a aucun but politique. Le fait que de si nombreux leaders politiques égyptiens soient assis autour de cette table ce soir prouve que comme le Front National qui a négocié le traité anglo-



égyptien, il y a des événements qui sont au-dessus des partis et qui unissent tous les partis.

Et ceci m'amène à répondre au toast qui vient d'être porté.

Je ne puis penser d'aucune réunion à laquelle le discours d'Amin Osman pacha pouvait mieux être adressé. Le Victoria College est le symbole vivant de l'Angleterre et de l'Égypte; C'est une école publique anglaise émigrée en Égypte et acceptée par les Égyptiens comme une partie de la vie égyptienne. Le succès obtenu par cette école, sous la direction efficace de M. Reed, en présentant les idées anglaises et en développant sous ses murs les meilleurs éléments de la vie anglaise et égyptienne refute amplement la demi-vérité qui veut que l'Est soit l'Est et l'Ouest, l'Ouest.

Nous avons récemment eu l'évidence de la coopération anglo-égyptienne sur une plus large échelle. C'est un des rares bons résultats que l'état du monde actuel nous a présentés et je suis heureux de profiter de l'occasion — la première qui me soit donnée depuis le début des hostilités — de rendre un hommage public — et en cela je suis sûr d'exprimer la pensée du gouvernement et du peuple

— à l'aide que le peuple égyptien nous a fournie en vertu du traité d'alliance. Faire honneur à un traité est une vertu rare aujourd'hui et elle doit être donc mieux appréciée. Nos ennemis actuels ont toujours négligé les forces morales de ce genre et ceci a fort souvent contribué à leur défaite. Bien que nous entendions beaucoup ces temps-ci que la force prime le droit, cette doctrine n'a jamais été admise par la conscience du monde civilisé. Mais nous pouvons affirmer comme un fait représentant la physiologie du combat que nous livrons que le droit et la force allant de pair vaincront toujours la force brutale qui n'a aucun appui moral.

En vertu du traité l'Egypte a eu, comme ses alliés, à déployer de gros efforts. Je ne doute pas qu'elle l'a fait avec d'autant plus de facilité qu'elle a lu les leçons gravées dans l'histoire et que les récents événements ont rendues encore plus évidentes. Nous avions tous espéré que la dernière guerre avait mis fin aux agressions et à l'usage de la force comme un instrument de politique internationale. Nous avions espéré que la guerre avait atteint son objectif en ce sens qu'elle avait donné naissance à un organisme au sein duquel les différends pouvaient être réglés par une méthode plus saine. Pendant des années, il a semblé, malgré les difficultés que ce but serait enfin atteint.

Mais le mal couvait sous la cendre. Nous avons eu à faire face à la cupidité d'une nation forte qui avait abondonné toutes les règles qui gouvernent les relations internationales et avait préféré adopter la méthode en honneur chez les gangsters.

Tomber sous la domination d'une telle nation c'est marquer la fin de l'indépendance nationale et de la liberté individuelle. J'aurais été fort surpris si nul n'avait saisi en Egypte la signification de ces leçons. Je n'aurais pu croire qu'il se trouvât quelqu'un pour être tellement aveuglé par les anciens malentendus qu'il aurait abandonné l'Egypte à un tel destin plutôt que de coopérer avec l'Angleterre. Je ne pouvais non plus m'imaginer que l'admiration pour la vieille Allemagne ou les flatteries de ses nouveaux chefs aient pu faire croire que l'Egypte ne courait aucun danger. Les Egyptiens en général heureusement, ne sont pas tombés dans ce piège. Ils savent que l'Egypte est une nation dont la population est petite, mais d'une importance internationale capitale. Ils savent que quoique les événements qui se passent en Europe soient lointains la science a annihilé l'espace. Ils se sont rendus compte

que l'Egypte ne peut vivre seule et que l'alliée britannique peut effectivement se vanter d'être le centre de ces grandes idées de liberté personnelle et du droit des petites nations à l'existence pour lesquelles nous nous battons aujourd'hui.

Et je crois que je ne me trompe pas en affirmant que nos actes ici ont démontré que l'alliance avec nous n'est pas incompatible avec l'indépendance de l'Egypte, mais qu'au contraire c'est la seule façon de préserver les intérêts de l'Egypte. En fait, je puis invoquer l'histoire comme preuve de ce que j'avance. Nous sommes venus en Egypte un peu contre notre gré comme le prouvent les documents. Pour une raison ou une autre nous y avons maintenu nos contacts depuis. Et je ne crois pas que nos pires ennemis puissent nous accuser d'avoir au cours de cette longue période de plus de cinquante ans essayé d'exploiter l'Egypte. Les faits sont plus forts que la fiction et sont évidents.

Soyons francs. La Grande-Bretagne et l'Egypte sont rattachées par le Destin — par la Providence, comme je préfère l'appeler — et pour le bien des deux pays. Dans la nature des choses, dans ce monde si difficile l'Egypte située géographiquement comme elle l'est, a besoin d'une grande Puissance à titre d'ami spécial et d'appui. N'est-il pas meilleur et plus sage d'avoir dans ce domaine une Puissance dont l'intérêt réside, dont la politique immuable consiste à maintenir l'Egypte comme Etat indépendant? Cette question n'a qu'à être posée pour trouver une réponse toute faite.

Encore une dernière observation. Il y a eu ces derniers temps des tas de racontars malintentionnés nous attribuant toutes sortes d'intentions en Egypte. On affirme que nous voulons nous mêler directement de la politique intérieure de l'Egypte. Tout ceci n'est que bêtise bien qu'en tant qu'alliés de l'Egypte nous soyons intéressés à la voir jouir de la paix intérieure. On a également dit que nous demandons 150.000 soldats égyptiens pour les envoyer sur le front de l'Ouest. Ceci encore est un mensonge. Nous n'avons pas réclamé un seul homme. Je n'ai pas la patience d'écouter ceux qui veulent pêcher en eau trouble et je saisis cette opportunité pour mettre les choses au point. Nous sommes déterminés à nous en tenir strictement au traité et à respecter les droits de l'Egypte. Le fait que de telles rumeurs sont répandues prouve qu'il existe des personnes malveillantes qui, pour des raisons qu'il est facile de décèler, essayent de semer le doute et la mésintelligence.

A ces fauteurs de troubles j'adresserai un conseil : les Britanniques sont essentiellement un peuple patient. Mais nous sommes en guerre et notre effort national n'a pour but que de gagner la guerre de sorte que notre patience vis à vis de ce qui tendrait à contrecarrer ce grand but n'est pas illimitée.

Nous ne nous battons pas simplement pour notre sauvegarde et notre liberté. Nous nous battons pour un grand idéal : celui de débarrasser le monde d'une menace constante à la paix et à la vie internationale. Nous nous battons comme l'a dit M. Chamberlain dans son discours du 31 janvier à Londres, pour chaque pays qui est opprimé par la crainte de subir le même sort que la Tchécoslovaquie, la Pologne et maintenant la Finlande. Nous nous battons pour le droit des nations indépendantes de vivre leur vie en paix sous leurs propres lois et leurs propres coutumes et je ne puis mieux terminer ce que j'ai à dire que par une remarque faite récemment à Londres par lord Halifax à l'ambassadeur d'Egypte : « L'Allemagne a nettement démontré qu'elle n'attache aucune importance aux aspirations et à l'indépendance des petits peuples. Par conséquent, il est évident que bien que l'Egypte ne soit pas belligérante, la lutte actuelle a une importance capitale pour son avenir.

« Tout le monde doit être certain que le peuple britannique est nettement déterminé quoique cela puisse lui coûter de voir cette guerre mener à une fin heureuse. De cela dépend l'avenir de l'Egypte. »

Et ceci est la pure et simple vérité — une vérité qui, j'en suis certain, est nettement appréciée par ceux qui m'écoutent à ce banquet ce soir.

Le discours de Mohamed Mahmoud pacha

Monsieur le directeur,

Je suis vraiment désolé d'être privé, pour des raisons de santé, du plaisir de me trouver parmi vous ce soir.

M. le directeur, Excellence, mesdames et Messieurs. Ceci est un dîner des Anciens du Victoria College, mais la pensée me vient à l'esprit, en regardant autour de cette table, que ce banquet est offert par les Anciens élèves du Victoria College aux principaux «vieux» de la communauté. Et je me demande s'ils s'attendent à ce que des paroles de sagesse tombent de nos lèvres alors que nous sommes enclins à les considérer, eux et leurs semblables, comme des partenaires dans les décisions

d'importance nationale, qui sont plus vitales pour eux, les jeunes anciens, que pour vous, les véritables « old boys ».

Ce soir, nous nous réunissons dans une occasion dont nous nous souviendrons comme d'un fait historique. De nouveau, après deux décades, nous entendons le gronde-ment des tambours lointains, et dans quelle situation se trouve l'Egypte ? Elle se tient loyalement et avec confiance aux côtés de son alliée la Grande-Bretagne.

C'est un bon signe que de voir les Anciens du Victoria College prendre une telle initiative ; cela prouve qu'ils sont bien conscients des réalités — qu'ils placent leur foi à la hauteur qu'il convient, car il ne peut y avoir aucun doute que l'amitié anglo-égyptienne est et continuera à être un facteur transcendant du bien-être et du développement de ce pays.

Quelqu'un avait dit, l'autre jour, que le démon que vous connaissez est préférable au démon que vous ne connaissez pas. Certes, il ne désignait personne en cela ; c'est une expression employée souvent par nos amis anglais. Mais je ne vois pas les choses sous ce jour.

Il y a eu, en Egypte, depuis la dernière guerre, des changements profonds et de grande portée — des changements qui nous ont conduits à notre indépendance et à une entente avec la Grande-Bretagne. Cette entente n'est pas survenue rapidement, ni facilement. L'Egyptien est une personne plutôt timide, l'Anglais est un individu quelque peu réservé, et il nous a fallu un certain temps pour nous mettre à l'unisson, mais finalement en 1936, un traité d'amitié et d'alliance fut signé par les deux pays. Il y avait dans ce traité des points que j'ai critiqués au cours des négociations, il y en a d'autres que je continue à ne pas aimer, mais j'ai de grands espoirs dans l'avenir. Je reconnais que j'ai été considéré comme un personnage difficile pendant ces négociations et je me souviendrai que notre excellent ami Sir Miles Lampson me tenait alors pour la brebis galeuse de la famille du Front Uni. De toute façon, il ne peut y avoir aucun doute sur la sagesse politique de l'alliance. Pendant les années où nous cherchions à conclure un accord, l'une des principales inquiétudes de la Grande-Bretagne, se rapportait à cette position dans cette partie de la Méditerranée en cas de guerre, et nous avons toujours dit que la meilleure assurance de la Grande-Bretagne serait une Egypte amie. Je crois que nous pouvons constater la vérité de cette déclaration dans tout ce qui se déroule aujourd'hui autour de nous en Egypte. Et s'il y a quel-

que chose qui pourrait consolider l'amitié entre nous-mêmes et la Grande-Bretagne, c'est cette guerre.

Que personne ne commette l'erreur de croire que l'Egypte faiblira dans sa résolution de se tenir aux côtés des Alliés jusqu'au bout. Et que personne ne s'illusionne au point de penser qu'il y a une chance quelconque de voir la



Grande-Bretagne perdre cette guerre. Il y a un proverbe turc qui dit que l'Angleterre perd les batailles mais gagne toujours les guerres, et à l'en croire, le résultat du conflit actuel ne démentira pas le dicton. Nous sommes liés à l'Angleterre, comme je l'ai dit, par un traité d'alliance, mais nous sommes liés par quelque chose de plus encore que la parole écrite, nous sommes liés par une amitié réelle et solide. C'est cette amitié qui est si vitale, si importante, car c'est elle qui donne à la parole écrite sa véritable signification.

Nous sommes libres maintenant d'élaborer notre propre destinée. Nous avons espéré établir notre vie nouvelle, nos nouvelles institutions dans un monde où régneraient la paix et l'ordre, mais cette guerre s'est abattue sur nous et pendant un certain temps —

rous ne savons pas combien — nous devons consacrer toutes nos pensées et toute notre attention à la réussite d'une lutte qui affecte nos destinées aussi profondément que celles de notre alliée.

A cause de cela, sans parler des autres raisons, nous faisons cause commune avec eux. Nous sommes aussi intéressés qu'eux à la défense de la liberté humaine et des institutions libres. Nous croyons aux mêmes principes, aux mêmes idéaux. La vie perdrait tout son sens pour nous si nous ne pouvions vivre comme des hommes libres dans un monde libre. Par conséquent, dans cette grande lutte pour la liberté et la justice, notre Alliée et nous, nous sommes un. Avec la Grande-Bretagne, nous sommes déterminés à défendre les principes si chers à nos deux nations, et lorsque nous en aurons terminé triomphalement, nous pourrions alors nous occuper de construire une Egypte libre, heureuse et prospère dans un monde pacifique et sans menaces.

Le discours de S.E. Moustapha El Nahas pacha

Excellences,

Messieurs,

Croyez bien que je sens à son juste prix l'honneur qui m'échoit de prendre la parole au nom des hôtes invités ce soir par les anciens du Victoria College. Mais cet honneur est doublé d'une responsabilité dont le poids risquerait de m'accabler si je n'avais le sentiment d'être à l'unisson de vos coeurs et de vos esprits et d'exprimer, en toute sincérité et en toute franchise, la pensée unanime de

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé " 500.000

Réserves au 30 Juin 1939 : L. E. 35798

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El Nil

Agence au Mousky : 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie : 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

ceux qui, en cette heure tragique, pèsent la valeur du mot amitié et lui donnent tout son sens.

Vous me permettrez, tout d'abord de dire en votre nom et au mien toute notre sympathie à M. Reed.



Des générations d'élèves, et parmi eux de nombreux Egyptiens, ont reçu de ce bon maître les plus efficaces leçons de caractère, d'humanité, de probité et de courage, c'est-à-dire les plus hautes leçons de culture. Il a fait de ces enfants des jeunes gens actifs et droits, et ces jeunes gens sont devenus des hommes dans toute l'acception du terme, des hommes conscients de leurs responsabilités, animés du meilleur zèle pour le bien, le beau et le juste.

Ainsi c'est avec émotion et joie, une joie grave si je peux dire, que nous assistons à cette manifestation de l'amitié et de la solidarité anglo-égyptiennes. Jamais solidarité et amitié n'ont été plus nécessaires, et jamais nous n'avons mieux compris les vertus de l'alliance qui, en 1936, a soudé dans un intérêt commun, pour un avenir de confiance et de prospérité, les destins de nos deux peuples. Pour les signataires, il n'avait jamais fait de doute que le traité était une nécessité urgente et nous avons abordé au rivage de la paix anglo-égyptienne d'un cœur résolu et avec la volonté profonde d'asseoir, jour après jour, les bases de notre amitié nouvelle sur la confiance, le respect et la dignité.

Au moment où nous liquidions un long passé de malentendus, l'orage grondait déjà sur l'Europe et sur le monde. Et déjà le traité prenait une valeur que confirmaient non seulement nos prévisions nationales, mais aussi les prévisions internationales des signataires tant anglais qu'égyptiens. Pour l'Egypte ce fut un grand jour que celui de la consécration de son indépendance. Nous avons lutté pour cette indépendance avec acharnement, mais sans haine, et voilà que nos adversaires de la veille devenaient nos amis et que nous devenions les leurs. Je puis assurer mainte-

nant, sans crainte d'être démenti, que cette amitié n'est pas née seulement du fait d'un texte, mais des sentiments qui ont dicté le pacte.

Messieurs,

Je ne crois pas qu'on puisse être plus jaloux que nous de notre indépendance et de nos libertés. Vingt années de luttés l'ont prouvé. Et si nous avons signé le traité, après en avoir pesé chaque terme, c'est que nous savions que, mieux que les signataires, la volonté qui nous inspirait les uns et les autres était la garantie de la sincérité et de la bonne foi des représentants des deux pays.

Oh ! loin de nous la pensée que de nouveaux malentendus puissent surgir, mais parfois les pêcheurs en eau trouble agitent, pour des fins regrettables, le spectre de la méfiance. Or, il ne faut pas que cela soit. Il ne faut pas, surtout aujourd'hui, que la méfiance prenne corps et que plane sur nos rapports le moindre nuage. Egyptiens et Anglais, par leurs efforts redoublés, peuvent dissiper jusqu'à l'ombre des nuages artificiels et rétablir, par la compréhension loyale, l'ordre normal des choses.

D'ailleurs, notre traité d'alliance est un traité solide par excellence parce que c'est le traité de l'amitié réfléchie et clairvoyante. Aujourd'hui il est loisible d'évaluer la substance et la qualité, et c'est pourquoi, devant un ennemi commun, nos efforts sont, ou doivent être, étroitement unis dans l'esprit du traité, dans l'esprit d'amitié confiante du traité. Maintenant, c'est la guerre, et la guerre impose des devoirs à tous, à ceux qui combattent comme à ceux qui ne combattent pas, ou ne sont pas encore appelés à combattre, ou se préparent au com-

bat si l'heure doit sonner. Le monde est divisé en deux : ceux qui sont poussés par la haine — et les autres. Nous sommes avec les autres, avec les Puissances de démocratie, avec les nations dont les fils, sur terre, en mer ou dans les airs, font le sacrifice de leur vie pour que triomphe un idéal qui nous est cher à tous, l'idéal qui doit devenir la réalité de demain, l'idéal de civilisation humaine. Voilà un point sur lequel nous sommes d'accord et qui ne supporte ni discussion, ni hésitation, ni marchandage.

La démocratie britannique comme la démocratie française sont guidées dans ces heures sanglantes, heures de plus grands et des plus terribles sacrifices, par une seule et noble ambition : le salut du monde et celui de la civilisation, par la collaboration et la fraternité. A la force aveugle de la matière, elles opposent la force des armes, mais sous le signe de l'esprit et de la morale. C'est parce que de petits peuples, de petites nations ont vu leur indépendance détruite, leurs territoires violés, leurs vies saccagées, que les alliés ont accepté la guerre. N'est-ce pas une preuve de la primauté de l'humain sur l'inhumain et du sacrifice sur l'égoïsme ! Comment ne pas souhaiter la victoire des démocraties, comment ne pas y aider dans la mesure des moyens qui sont impartis à chacun ? Avec nous, tout l'Orient musulman mesure le péril d'une victoire de l'ennemi qui étendrait ses méthodes et sa brutalité aux continents les plus lointains.

Nous avons de toutes nos forces exprimé à maintes reprises notre horreur des dictatures, de celles, particulièrement, qui ont violenté les circonstances et avili la condition de l'homme. La mystique de

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMAILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LOCATION DE COFFRES-FORTS
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

ces dictatures est une philosophie atroce, une philosophie barbare. Or, l'enjeu de la guerre, l'enjeu redoutable ne permet à personne de s'en désintéresser, car il s'agit de savoir si la liberté de conscience et la liberté de pensée sont un droit naturel et si même l'homme a droit à sa vie.

C'est en ce moment surtout que l'amitié anglo-égyptienne doit se manifester sur le terrain des réalités, car c'est par les sacrifices d'aujourd'hui que sera préparée la moisson de demain. A la sauvegarde de cette amitié, apportons, Egyptiens et Anglais, sans aucune arrière pensée, le meilleur de nos efforts et de nos coeurs. Mais dans nos esprits à tous, l'amitié et la solidarité doivent englober toute la partie de l'humanité qui souffre et qui, comme nous, attend, mais eux hélas ! dans les larmes, le sang, le deuil et les ravages, l'heure de la délivrance et la fin du cauchemar de l'insécurité permanente.

Messieurs,

Vive l'amitié anglo-égyptienne, vive notre alliée et vivent les démocraties vigilantes, parce que nous voulons que revive au plus tôt l'état de paix civilisée dans l'ordre, la liberté de la justice.

Le discours de S.E. le Dr. Ahmed Maher pacha

Le Dr. Ahmed Maher pacha prit à son tour la parole pour dire :
Il m'est très agréable de vous



entretenir en cette atmosphère empreinte d'amitié sincère et de grande cordialité. Aussi, j'adresse mes remerciements et mes félicitations à ceux qui ont organisé cette réunion qui est plus que la fête des diplômés du Victoria College. Elle est devenue un signe de la solidarité anglo-égyptienne.

Les orateurs qui m'ont précédé ont traité de tout ce qu'on peut dire au sujet des méthodes d'éducation et de formations distinguées que l'on se plaît à reconnaître à l'avantage des élèves du Victoria College.

Cette formation inspirée des méthodes et des procédés modernes offre chaque année à l'Egypte un groupe de jeunes gens capables de la servir d'une manière utile et de participer d'une manière utile de participer au renforcement des sentiments d'union, d'entente et d'amitié entre leur patrie et sa grande alliée.

Messieurs, les événements nous apportent tous les jours des preuves nouvelles du bon sens de ceux qui ont désiré cette alliance. Sur les bords de la vallée du Nil comme sur les bords de la Tamise on reconnaît les avantages d'un accord basé sur les intérêts mutuels, association raffermissée par des sentiments partagés.

La guerre a illustré la solidité de cette alliance. Aussi, devons-nous déployer tout effort pour gagner cette guerre dont dépend notre sort ou plutôt le sort de la civilisation, de la liberté et de la dignité humaine. Ayons donc confiance les uns dans les autres, unissons nos efforts pour atteindre cette victoire. Et que la réunion de ce soir soit une occasion pour raffermir nos efforts.

THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS LTD.

La production des puits de l'Hurghada et de Ras Gharib pour la semaine au 2 Février 1940, s'est élevée à 15.709 mètres cubes de pétrole brut, contre 11.865 m.c. en 1939 à la même époque.

Depuis le 1er Janvier 78.563 m. c. contre 55.076 m.c. soit en plus 23.487 m.c.

EN DEUX ANS

Quatre millions d'impôts

En l'espace de deux ans, le montant des impôts payés par les contribuables d'Egypte a augmenté de 4 millions de livres.

Trois millions proviennent de l'application de l'impôt sur le revenu et du droit de timbre. Quant au million qui reste, il provient de la majoration des droits douaniers et des droits d'accises sur certains produits.

La banque de crédit industriel

Le projet de la banque de crédit industriel est toujours sous examen. On sait qu'un comité comprenant notamment L.L.E.E. le ministre des Finances, Hussein Sirry pacha et le ministre du Commerce, Saba Habachi bey, a été chargé de préparer un rapport au sujet des modalités d'exécution du projet.

S.E. Sirry pacha a déclaré hier que l'étude de cet important projet n'est pas encore terminée.

Toutefois, on déclare dans les milieux autorisés qu'une décision définitive sera prise à ce sujet au mois de mars.

LA FLUVIALE

S. A. E.

CAPITAL
L.E. 112.500

SIEGE SOCIAL : ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES : Le Caire - Minieh - Assiout

La plus importante entreprise de
transports intérieurs en Egypte

**TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSIT - DÉDOUANAGES**

POUR 1940-4

LE BUDGET DE L'ÉTAT ÉGYPTIEN

Le remarquable exposé de S.E. Hussein Sirry Pacha, Ministre des Finances

Nous sommes heureux d'être les premiers à commencer la publication de la Note du Ministre des Finances, qu'accompagne le Projet de Budget de l'Etat.

SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

1. — Vue Générale

Le Ministre des Finances s'est accoutumé à présenter chaque année au Conseil des Ministres, le projet de Budget accompagné d'une note dans laquelle il passe en revue tous les événements économiques, financiers ou politiques qui sont survenus durant l'année, et qui peuvent avoir quelque rapport avec la situation économique ou financière du pays, et l'autorisant de tirer de ces divers événements certaines conclusions qui lui permettent d'étayer plus ou moins ses pronostics sur les perspectives de l'année nouvelle.

Si cette tâche avait été particulièrement difficile dans le passé et ne pouvait être menée à bien qu'au prix de la plus grande circonspection, que dire de celle qui incombe aujourd'hui au Ministre des Finances, alors que la guerre est venue jeter le trouble dans les diverses branches de l'activité humaine?

Au moment où commençait l'année 1939, le danger de guerre qui avait surgi au cours de l'automne précédent s'était heureusement dissipé, mais l'accalmie fut de courte durée. L'été de 1939, touchait à peine à sa fin et de nouveaux nuages s'amoncelèrent à l'horizon. Les hommes d'Etat s'empressèrent par tous les moyens de préserver la paix et de conjurer l'éventualité redoutable d'une guerre. La guerre a éclaté et elle n'a qu'avoir sa répercussion sur les pays voisins et même éloignés.

Notre grande Alliée s'étant trouvée entraînée dans le conflit qui venait d'éclater, l'Egypte a dû, tout comme en 1914, y participer dans une certaine mesure, bien que les conditions politiques, financières et économiques qui prévalaient en 1914 fussent absolument différentes de celles d'aujourd'hui. En effet, à cette époque, l'Egypte était, au point de vue politique, vassale de la Turquie, tout en jouissant d'une

certaine autonomie intérieure, limitée en fait par l'existence du régime capitulaire. Son armée était réduite tant en nombre qu'en matériel, et le soin de gérer ses propres affaires était confié à d'autres qu'à elle-même.

Mais aujourd'hui, l'Egypte est devenue une puissance indépendante et souveraine. Elle a récupéré la plénitude de ses pouvoirs en matière législative, et ce sont aujourd'hui les égyptiens eux-mêmes qui assument exclusivement les charges de l'Etat. Elle a conclu avec la Grande-Bretagne un traité d'amitié et d'alliance, traité dont elle s'est appliquée à exécuter les clauses depuis le jour de son entrée en vigueur. Elle a entrepris de compléter ses moyens de défense dans le but de sauvegarder l'intégrité de son territoire et de protéger le Canal de Suez. Aussi a-t-elle dû à son tour participer à la course aux armements et prendre ses mesures en conséquence. Depuis l'ouverture des hostilités, l'Egypte qui a toujours aspiré à maintenir ses liens d'amitié avec les autres pays, a dû s'astreindre à développer ses forces pour parer à toutes les éventualités. Les mesures auxquelles elle a dû ainsi recourir, malgré les charges énormes qu'elle assume aujourd'hui et qui ne peuvent manquer de s'accroître au fur et à mesure que la guerre se prolonge, elle les a prises sans la moindre hésitation, sachant que tous les progrès qu'elle aura réalisés dans cette voie ne pourront que la rapprocher du but qu'elle poursuit.

Au point de vue économique, l'industrie en Egypte était à peu près inexistante. Seules y fonctionnaient et dans une limite assez étroite, les industries du sucre, de la filature et de tissage. L'Egypte importait de l'étranger tous les produits fabriqués qui lui étaient nécessaires, consacrant ainsi des sommes énormes à l'achat d'articles de première nécessité.

A peine le pays avait-il été affranchi des restrictions qui l'avaient jusqu'ici empêché d'assujettir les importations à un régime plus approprié à ses besoins que le Gouvernement s'empressa de prendre une série de mesures en vue d'encourager et de protéger l'industrie nationale,

qui, depuis lors, ne cessa de s'accroître et d'étendre ses ramifications dans diverses directions.

Grâce aux progrès ainsi réalisés par l'industrie, on peut être à peu près assuré que l'Egypte n'aura pas à endurer, à ce point de vue, toutes les difficultés que la dernière guerre lui avait imposées. Elle est, en effet, aujourd'hui en état de se procurer sur son propre territoire tous les articles indispensables dont elle a besoin et à un prix approprié à sa capacité d'achat. Il est même probable que la guerre incitera les initiatives privées à créer de nouvelles industries dont le pays ressent la nécessité, telles que l'industrie du fer, des engrais et autres.

Les avantages que l'Egypte a retirés de son régime douanier n'ont pas été limités à l'industrie. L'agriculture y a également trouvé son profit. L'Egypte, qui est essentiellement un pays agricole, importait en 1914 de grandes quantités de blé, de farine, de fruits et d'autres produits alimentaires. Mais la situation ne tarda pas à changer grâce aux dispositions prises par le Gouvernement pour protéger l'agriculture, l'Egypte ayant été à même de produire des céréales, des fruits et du sucre en quantités non seulement suffisantes, mais dépassant même les besoins de sa consommation.

Toutes ces mesures ont contribué à raffermir l'économie nationale qui se trouve aujourd'hui bien plus forte qu'elle ne l'était en 1914. La vie économique du pays a pu cette fois éviter les secousses qui l'avaient si profondément ébranlée pendant la dernière guerre. Aussi le Gouvernement a-t-il pu faire face à la situation que la guerre avait créée sans recourir à des mesures exceptionnelles, comme le moratoire qui avait été établi en 1914, se contentant seulement de celles qui lui parurent indispensables pour sauvegarder certains intérêts ou organiser certains services.

Le Gouvernement s'étant rendu compte des causes qui avaient déterminé, dès le début de la crise dont est sortie la guerre, la pénurie des capitaux nécessaires tant au finan-

cement des diverses récoltes, qu'aux besoins du commerce et de l'industrie, décida de réglementer, par le Décret-Loi No. 109 de 1938, les opérations portant sur les monnaies et les devises étrangères. Les capitaux ne tardèrent pas à refluer sur le marché local. La mise en vigueur de cette loi ne souleva que peu de difficultés et n'apporta à l'activité du commerce et de la banque que quelques légères entraves, d'ailleurs inévitables tant en raison des circonstances actuelles que parce que le public n'était pas encore suffisamment familiarisé avec le nouveau régime.

Le marché du coton avait désorganisé, dès l'ouverture des hostilités, au point que le commerce de ce produit avait été presque entièrement arrêté. Diverses causes ont contribué à amener un pareil état de choses, dont la principale était l'attitude prudente que les banques avaient dû s'imposer pour parer à toutes éventualités, et qui avait provoqué sur le marché cotonnier un semblant de crise.

Le Gouvernement, en présence d'une situation dont la gravité ne pouvait lui échapper, s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Il assujettit les transactions en monnaies étrangères à un certain contrôle, de façon à empêcher toute sortie de numéraire non justifiée. Il autorisa en même temps les banques à consentir, sous sa garantie, des prêts aux cultivateurs sur leurs propres cotons, à raison de 85 pour cent du prix de clôture du coton à la veille du dépôt du gage.

Dans l'intervalle, le Parlement avait été convoqué en session extraordinaire. Au cours de cette session la question cotonnière fut débattue. Le Gouvernement y rendit compte des diverses mesures qu'il avait prises et énuméra en même temps celles qu'il comptait prendre à l'avenir. Il demanda au Parlement de désigner certains de ses membres, parfaitement au courant des questions cotonnières, pour s'adjoindre à la commission gouvernementale du coton.

La Chambre des Députés choisit à cet effet six de ses membres.

Malgré le ralentissement du commerce extérieur de l'Egypte, on peut affirmer d'une façon générale que l'exportation du coton n'en a pas son effet jusqu'ici, les qualités exportées à fin 1939 ayant sensiblement dépassé celles exportées durant les années précédentes. Il en a été de même des autres produits dont l'exportation demeure satisfaisante.

Il est à espérer, à moins d'événements imprévus, que nos divers produits feront l'objet à l'avenir d'une demande encore plus abondante,

ce qui ne pourra que contribuer à en relever les prix pour le plus grand bénéfice des producteurs.

Si tout fait prévoir une hausse des marchandises destinées à l'exportation, on peut également s'attendre au renchérissement des articles que l'Egypte est encore obligée à importer de l'étranger, et cela tant en raison des besoins de plus en plus croissants des autres marchés que de l'élévation du fret maritime et du taux de l'assurance.

Quoi qu'il en soit, tous les indices tendent à montrer que les importations égyptiennes sont appelées à décroître, et notamment en ce qui concerne les articles de luxe.

On peut en conséquence en déduire qu'en définitive la balance commerciale sera plutôt favorable à l'Egypte.

Quant aux pertes que l'Egypte viendrait à subir à la suite de l'arrêt du mouvement touristique, elles seront largement compensées par les dépenses que l'armée britannique effectue sur son propre territoire et cela sans compter que les fonds qu'employaient les égyptiens au cours de leurs voyages à l'étranger seront maintenus dans le pays.

On peut, dans ces conditions, tenir pour certains que la consommation de nos produits agricoles est destinée à s'accroître et que leur écoulement sur les marchés extérieurs sera de plus en plus assuré. Les producteurs égyptiens y trouveront ainsi leur profit. N'oublions pas d'ailleurs que l'Egypte a pu, durant la dernière guerre, réaliser des bénéfices considérables qui lui ont permis d'acquitter avant même l'échéance une grande partie de sa dette hypothécaire, et que les Egyptiens ont été à même d'acheter de grandes quantités de titres de la Dette Publique qui se trouvaient alors entre les mains des étrangers.

Tout porte à croire que ces mêmes événements se répéteront au cours de la guerre actuelle, et dans ce cas il est bien évident que les bénéfices que le pays viendrait à réaliser seront bien inférieurs à ceux de la dernière guerre, et cela en raison des dépenses qu'il consacre à la défense nationale.

Quelque considérables que soient ces dépenses, et malgré toutes les difficultés auxquelles l'Egypte se trouve actuellement en butte, le Gouvernement, grâce aux mesures qu'il a prises dès le début des hostilités, a été à même de protéger l'économie nationale contre toute défaillance. La confiance dans nos finances publiques en a été ainsi raffermie et le Gouvernement lui-même a pu consacrer toute son attention aux besoins essentiels du pays et se préoccuper en même temps d'apporter aux services publics toutes les améliorations nécessaires. Aussi n'a-t-il interrompu ni l'exécution des grands projets actuellement en cours ni renoncé à ceux qu'il s'appropriait à entreprendre, ainsi d'ailleurs qu'on peut s'en rendre compte par la présente note.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er Septembre 1939 au 31 Janvier 1940, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 82.440 cantars et celle de l'intérieur 168 milles 635, soit un total de 251.075 cantars.

Celle de graines de coton s'est élevée à 543.312 ardebs, contre 492 milles 903 durant la même période de la saison correspondante, laissant un stock de 1.115.400 ardebs contre 493.661 ardebs il y a un an.

BANCO ITALO-EGIZIANO

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

CORRESPONDANT
DU TRÉSOR ROYAL ITALIEN

TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS

OR OU PAPIER

L'AFFAIRE DES OBLIGATIONS SUEZ

Analyse des Plaidoiries

Samedi dernier est venue devant la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie l'affaire des obligataires du Canal de Suez.

La Cour était composée comme suit :

Scandar Azer bey, Président (égyptien).

J. S. Blake Reed (anglais);

V. Falqui Cao (italien);

Mahmoud bey Said (Égyptien);

E. S. Lemass (anglais);

Hughes Holmes (anglais), Ministre Public.

Les débats sont ouverts à 9 h. 10 a.d. Le premier à prendre la parole est Me. Fanner, pour le Gouvernement Britannique. Il soutient que le Gouvernement Britannique a un intérêt certain dans cette affaire, que cette intervention est en outre bien fondée, et que le franc des obligations est le franc du système monétaire égyptien.

La thèse du Gouvernement Britannique

Il passe la parole à son collègue Me. Alexander qui développe la thèse du Gouvernement Britannique qui a un intérêt fondamental pour s'opposer aux obligataires, en intervenant aux débats pour défendre ses intérêts. La Compagnie ayant gardé une attitude de stricte neutralité, s'en remettant à justice, les deux parties doivent être entendues, et il demande à la Cour de déclarer l'intervention recevable, et de départager les parties en présence.

Puis il poursuit: Quel est le sens du mot franc dans les obligations du Canal de Suez émises en 1885, 1901, 1906 et 1911? Nous disons que ce franc est le franc qui a été admis par le décret de 1834, soit la 20ème partie du Louis d'or, soit P.T. 3,8575. Les obligataires eux, soutiennent que le franc des obligations est le franc universel, pure monnaie de compte représenté par un poids et un titre donné. Une monnaie de compte sans nationalité, sans aucune attache à une monnaie de compte nationale quelconque, et, ajoute une variante, que ce n'est ni le franc égyptien, ni le franc français, ni le franc de germinal, mais le franc tout court, monnaie de compte internationale. Voici une obligation (Me. A. lexan-

der donne lecture du texte inscrit sur l'obligation et poursuit), aucune mention ou référence d'or, ni au franc germinal, ni au franc universel, ni d'un poids et titre déterminé.

La Cour dans ses arrêts du:

8 Février 1922, relativement au franc du Transit du Canal de Suez
4 Juin 1925, relativement au franc des obligations Canal de Suez.

18 Juin 1931, relativement au franc des actionnaires Canal de Suez a toujours jugé sans une référence quelconque au franc d'un poids et titre déterminé, ou franc d'un système monétaire international, mais a dit le franc 20ème partie du Louis d'or, ayant cours légal en Egypte et tarifé à 3,8575.

Il en est de même dans l'arrêt du 18 Février 1936, (affaire des obligations Crédit Foncier Égyptien). On s'est toujours refusé dans la pratique des affaires et de la jurisprudence à confondre le franc égyptien avec le franc or.

Il ajoute: Dans l'affaire de la Dette Égyptienne, M. Hughes Holmes, Ministre Public, avait dit que la Cour n'avait jamais accepté la thèse d'une monnaie internationale, que les parties contractantes ont toujours l'intention de verser et recevoir la monnaie nationale ou l'étalon de la monnaie. Il ne faut pas confondre avec le franc de l'Union Latine, d'un sens limité et tarifé en Egypte comme monnaie de compte.

Le seul franc à admettre est le franc soumis à toutes les lois monétaires égyptiennes. Cette Compagnie est Égyptienne, cela est aujourd'hui établi sans aucun doute par cette Cour et les Tribunaux de France; elle est régie par les lois et usages du pays, en droit commun il n'y pas de Compagnie Universelle. Son domicile légal étant en Egypte, poursuivie devant les Tribunaux égyptiens, le paiement doit être fait au domicile de l'emprunteur. La Cour a déjà complètement rejeté l'idée d'une monnaie internationale pour un contrat, la Cour a décidé qu'il faut avoir recours à une monnaie nationale, même quand cette monnaie est prise comme étalon national.

Me. Alexander continue sa plaidoirie et parle de l'attitude de la

Compagnie qui de Septembre 1931 à Mai 1935 a fait le service en or.

On était alors sous l'impression que le décret de 1914 n'était pas applicable aux sujets étrangers parce qu'il n'avait pas été soumis à l'approbation de la Cour d'Appel Mixte et que l'arrêt de la Cour de 1925 avait condamné la Compagnie à payer en or. Depuis lors, et notamment l'accord intervenu en 1935 entre le Gouvernement et la Compagnie fait bien comprendre que c'est moyennant le payement par cette dernière de la somme de L.E. 200.000 par an, plus tard portée à L.E. 300.000, que la Compagnie a été autorisée à faire payer les droits de trafic en or.

S'il a donc fallu cet accord pour que les droits de trafic soient requis en or, c'est que la législation existante ne permettait pas ce taux de gagement en or. Et le dit accord, qui n'est pas conclu en faveur des obligataires et ne stipule rien à leur sujet, n'autorise donc pas le service de leurs intérêts en or.

D'ailleurs, la Société n'encaisse actuellement que P.T. 27 par tonne de transit, alors qu'elle est autorisée à élever ce taux de transit jusqu'à P.T. 64 la tonne. Me. Alexander conclut de ce fait qu'il n'y a pas, en réalité, de rentrée de fonds au taux de l'or et que les charges de la Société ne doivent donc pas être supportées au taux de l'or.

Me. Aglietti, pour le Crédit Alexandrin, dit qu'après la défense détaillée fournie au nom du Gouvernement Britannique, il estime qu'il n'a plus rien à ajouter.

Le Bâtonnier F. Padoa, invité par le Président à prendre la parole au nom de sa cliente, la Société Civile pour le recouvrement des 15 0/0 des bénéfices de la Compagnie du Canal, déclare se réserver de répliquer après la plaidoirie des avocats des obligataires.

Le point de vue des Obligataires

Me. G. Campos, au nom du Sieur Raphael Toriel, développe la thèse de l'irrécouvrabilité de l'intervention du Gouvernement Britannique qui comme actionnaire, n'a pas à méconnaître les décisions valablement

prises par la Compagnie du Canal de Suez, en conformité de ces Statuts.

Il aborde ensuite l'interprétation donnée par la Compagnie elle-même à ses obligations envers les obligataires, il fait remarquer que le service en or des intérêts des obligations fourni de 1931 à 1935 l'a été à la connaissance et avec l'approbation du Gouvernement Britannique, puisque pendant cette période il y a eu quatre assemblées des Actionnaires de la Compagnie, auxquelles le Gouvernement Britannique a pris part, et qu'à chacune de ces Assemblées les comptes faisant mention du paiement en or furent approuvés à l'unanimité.

Enfin, il cite plusieurs actes et déclarations du Gouvernement Egyptien, proclamant qu'il n'y a aucune différence entre la monnaie d'or du paiement des droits de trafic et la monnaie de service des obligations.

Me. Jules Campos prend la parole au nom du même client. Il définit les différentes monnaies sous discussion et établit la différence entre une monnaie internationale de paiement, qui n'existe sans doute pas, et une monnaie internationale de compte, différence qu'il étaye notamment d'une décision de la Cour de Cassation de Paris.

Puis il passe à l'analyse du jugement du Tribunal Mixte du Caire de Janvier 1925 et le compare à l'arrêt qui l'a confirmé en Juin 1925 pour faire ressortir que la Cour, tout en arrivant au même résultat que les premiers Juges, a, cependant, écarté leur thèse que la monnaie de paiement est déterminée par le lieu du paiement et a, au contraire, fait ressortir que si les obligataires devaient être payés en monnaie d'or, c'est à cause que la monnaie du contrat était la monnaie internationale de compte, à base de l'or, quel que fut le lieu de paiement. Enfin, il souligne que l'arrêt de la Cour de 1931, sur la question des actions, a fait mieux ressortir encore le caractère internationale de cette monnaie par le fait que les actions ne portent aucune mention, ni de nationalité de la Société, ni des domicile et ni, enfin, de lieu de paiement.

Me Campos est surpris de constater tant de différence dans l'opinion du gouvernement Britannique entre 1931 et 1940, alors il plaiderait or et aujourd'hui papier. Dans son arrêt de 1931 concernant le procès des actions Suez, la Cour a reconnu l'existence d'une monnaie internationale soustraite aux vicissitudes financières ou politiques des divers pays. Ce que des actionnaires ont réclamé en 1931, ils ne sauraient le renier aujourd'hui. Les monnaies des actions, des obligations, du droit de transit, sont identiques. Le gouvernement Egyptien, lui-même, a reconnu l'existence d'une monnaie de compte

puisque le décret de 1935 stipule que ses clauses ne sont pas applicables au franc-or des conventions postales.

Me. Campos déclare que la Société Civile soutenait, en 1931, l'inexistence du franc égyptien alors qu'aujourd'hui, elle proclame le contraire. En 1925, tout était or pour Me. Padoa, alors qu'aujourd'hui, il parle papier. Les obligations ont été souscrites dans tous les pays du monde et elles ne stipulent aucun lieu de paiement, ce qui détermine leur caractère international. Le fait pour la Compagnie d'avoir payé plusieurs années de suite en or constitue une consécration de la thèse des obligataires et rappelle un arrêt de la Cour rendu en 1921 lorsque Vanden Bosch était Procureur-Général, condamnant la Compagnie qui avait pendant deux trimestres effectué le paiement de la pension du Sieur Pellegrini sur la base or et puis voulu continuer en francs français, — à faire le service de la pension en or, — raison de plus pour les obligataires qui reçurent de l'or pendant cinq ans soit 20 trimes-tres.

D'ailleurs à la même époque de 1931, alors que le Commissaire Anglais de la Caisse de la Dette Publique Egyptienne avait pris soin dès le début de ne payer qu'en papier les coupons de la Dette, le représentant du Trésor Britannique auprès du Canal de Suez encaissait des franc or.

Me. Léon Castro plaidant pour les obligataires tient avant tout à attirer l'attention de la Cour sur les conditions singulières, uniques dans lesquelles d'après lui, se plaide le procès. Généralement, dit-il, on se trouve en présence de créanciers et de débiteurs qui ne sont pas d'accord sur la nature de la créance ou de la dette. Mais ici rien de tel. Débiteur et créancier sont d'accord sur la nature de la monnaie de l'obligation litigieuse. Le débiteur reconnaît et affirme que la monnaie de ses obligations est la monnaie or. Il l'a affirmé publiquement lorsque le

“risque” de la dépréciation s'est produit, après septembre 1931, et après le décret du 2 mai 1935 annulant la clause or. Le marquis de Vogué a déclaré que le décret du 2 mai 1935 ne concernait pas la Compagnie de Suez, et que la monnaie du Suez a été définie par des décisions de justice. La Compagnie ne s'oppose pas au paiement, mais si elle ne s'exécute pas, c'est que des tiers lui font défense de s'exécuter. Et ces tiers le créancier ne les connaît pas, il n'a avec eux aucun lien de droit. Ce n'est pas à eux qu'il a prêté son argent, ce n'est pas à eux qu'il a fait confiance.

Là, l'avocat tient à souligner que ce n'est pas le gouvernement britannique qui est intervenu dans le procès, mais le Trésor britannique, administration gouvernementale si l'on veut, mais qu'on ne devrait pas confondre avec l'autorité suprême du gouvernement britannique. C'est comme si en Egypte l'administration des Domaines de l'Etat intervenait dans un procès de revendication d'un terrain.

Ce Trésor britannique a encaissé jusqu'à ce jour 50 millions de livres de coupons, ses titres ont aujourd'hui une valeur de 40 millions de livres. Il a réalisé ainsi un profit de 90 millions de livres pour les quelques millions que lui ont coûté ses titres. Et la différence qui lui reviendrait en cas de perte du procès par les obligataires ne dépasserait pas 30.000 livres.

Me. Castro aborde ensuite la thèse de la chose jugée. Il cite les doctrines française et italienne, qui stipulent que tous les porteurs d'un même titre ont le droit de se prévaloir du bénéfice d'une décision rendue en faveur de ce titre, comme également est applicable à tous les porteurs d'un titre une décision rendue à l'encontre de ce titre. Il cite le jugement rendu dans l'affaire des obligataires Trams du Caire qui a débouté ces derniers sur la base de

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES
ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.000.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES : 108 Agences en Grèce.
ANGLETERRE : Londres, 22, Fenchurch Street.
EGYPTE : Alexandrie, Le Caire, Port-Saïd.
CHYPRE : Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :

NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

la chose jugée. Il cite également le jugement rendu en 1926 par le Tribunal du Caire qui a déclaré que l'arrêt de juin 1925 devait bénéficier à tous les obligataires.

Abordant la question de l'application du décret de mai 1935, l'avocat déclare qu'il ne peut atteindre des droits acquis par une décision de justice. Il y a là une question de principe et de moralité que le marquis de Vogué a lui-même relevée.

En matière monétaire la jurisprudence a déclaré que l'ordre public et l'intérêt national doivent prédominer. Les recettes de la Compagnie de Suez proviennent de l'étranger. Il y a donc un prélèvement sur le patrimoine international et non sur le patrimoine égyptien. Examinant les conséquences de la décision de la Cour, l'avocat relève qu'en cas de gain du procès par les obligataires, les frais de la Compagnie n'augmenteraient que dans une proportion de 10 0/0. Par contre, la valeur des obligations augmenterait de 5 millions de livres qui viendraient accroître le patrimoine de l'Egypte puisque 250,000 obligations circulent en Egypte. Le fait d'avoir dans le pays une quantité importante d'un titre ayant une valeur supérieure même à l'or, renforcerait considérablement sa situation financière et son crédit. Par contre la perte du procès constituerait une sorte de sortie de capitaux du pays de l'ordre de 5 millions de livres, ce qui serait contraire à l'ordre public.

L'avocat plaide ensuite que le décret de 1935 a été institué dans un but de sauvegarde de l'intérêt général et que par conséquent il ne pourrait être appliqué là où il menacerait l'ordre public. Dans un arrêt rendu par la Cour d'Appel Mixte, cette dernière a déclaré qu'il y a une limite à l'application du décret de mai 1935 et qu'il ne pourrait être appliqué là où il y a un intérêt général menacé.

L'avocat analysant le décret d'avril 1936 relatif au droit de transit déclare qu'il s'agit là d'une mesure d'alignement, destinée à donner, en piastres égyptiennes, la même valeur or au droit de transit puisque le franc avait été calculé sur la base de P.T.6.3 et non P.T.3,8575, à une époque postérieure au décret de 1935.

Mtre. Willy Chalom prend à son tour la parole et explique que le but d'un décret interdisant la clause or dans les contrats est de protéger le pays des troubles monétaires qui pourraient provoquer l'obligation pour des sociétés de se libérer en or. Or, ce n'est nullement le cas pour la Suez. Compagnie Universelle, ses recettes proviennent uniquement de l'étranger, qui déploie une activité internationale et se meut dans un cercle économique international complètement étranger au circuit monétaire égyptien. Le paiement en or des obligations ne pourrait avoir aucune répercussion néfaste sur la position monétaire de

l'Egypte. Il rappelle aussi que dans l'arrêt de l'affaire de la Société Immobilière de la Reine Nazli la Cour avait déclaré qu'il fallait limiter l'effet du décret de 1935 là où l'application de ce décret nuirait aux intérêts qu'il avait justement pour but de sauvegarder.

La thèse de la Société Civile

Ce fut ensuite au tour du Bâtonnier Félix Padoa de plaider pour la Société Civile la thèse opposée à celle des obligataires. Il déclare que l'ordre public s'attache étroitement aux questions de droit. Les recettes de la Compagnie provenant de l'étranger, il serait contraire à l'ordre public que de vouloir les retenir en Egypte. Il espère que le Ministère Public voudra bien, au nom de l'ordre public, prendre position dans ces débats.

Il déclara qu'il plaide ici la thèse de la Compagnie du Canal de Suez qui s'est refusée à payer en or. Dans le procès que la Compagnie avait avec un transiteur, la Société a réclamé que le droit de transit lui soit payé sur la base du tarif égyptien et non pas en francs français.

Abordant l'examen de la monnaie de la Compagnie, il déclare que par franc universel, il faut entendre un franc qui se trouverait dans tous les pays: il est français en France, il est égyptien en Egypte.

On a, à tort, fait des confusions entre le franc or et le franc papier. Cette confusion a été faite par la Cour elle-même qui l'a reconnue dans l'arrêt de 1936 dans l'affaire du Crédit Foncier.

D'autre part, le ministre des Finances égyptien a déclaré à la

Chambre que la Société était égyptienne et devait se conformer aux lois égyptiennes dans toutes ses transactions.

Lorsqu'en 1925, déclare Mtre. Padoa, il plaide pour les obligataires, et réclamait le franc sur la base du tarif égyptien en disant que le cours forcé égyptien était applicable aux obligations.

Abordant la question du droit de transit, Mtre. Padoa rappelle l'accord intervenu entre le gouvernement égyptien et la Compagnie. Si le franc du transit était le franc or, il vaudrait aujourd'hui plus que les P.T. 6,3 indiquées par le décret de 1936. Or, la Compagnie ne peut pas augmenter ce droit au-dessus du niveau fixé par le décret, sans l'autorisation du gouvernement. Le Compagnie encaisse ses droits de transit en shillings. Elle les a réduits considérablement et de nombreux pays réclament de nouvelles réductions.

Abordant la question d'équité, Mtre Padoa rappelle que nous vivons une époque de guerre. Les recettes de la Compagnie ont considérablement diminué. Elles peuvent diminuer encore. Pendant la guerre de 1914, elles avaient fléchi de 50 0/0. Si on condamnait la Compagnie à faire le service de ses obligations en or, on romprait son équilibre monétaire, surtout si la monnaie se dépréciait encore.

Mtre Padoa conclut donc que les obligataires doivent être déboutés et le jugement de première instance infirmé.

Le Ministère Public ayant décidé d'intervenir aux débats, une nouvelle audience a été fixée pour le 24 février courant, lorsque le Procureur-Général Holmes présentera ses conclusions.



L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital: Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social: LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE



A la Chambre des Députés

LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION ADOPTÉE PAR LES BANQUES HYPOTHÉCAIRES

Un exposé du Ministre des Finances

A une des dernières séances de la Chambre des Députés, l'honorable Ahmed Mohamed Abaza demande au Ministre des Finances des explications au sujet de la procédure d'expropriation que les banques hypothécaires engagent contre tout débiteur en retard de plus d'une annuité, des intérêts que le gouvernement perçoit sur les prêts «D» et «K» et des contradictions existant entre certaines dispositions du règlement d'exécution de la loi relative au règlement des dettes hypothécaires et l'esprit de cette loi.

Voici la réponse de S.E. Hussein Siry Pacha, Ministre des Finances :

Honorables députés,

Lorsque le rendement de l'agriculture diminua en Egypte et que les prix des céréales baissèrent, le gouvernement ne s'est pas tenu les bras croisés et ne s'est pas borné à suivre la crise sans s'efforcer d'y remédier. Il prit les mesures qu'il jugea nécessaires pour atténuer les effets de la crise et alléger les cultivateurs.

Bien que ces mesures aient eu des effets utiles, il n'en demeure pas moins qu'elles furent limitées, malgré le vif désir des gouvernants au pouvoir d'arriver à une solution radicale du problème. Le pays devait alors tenir compte, en légiférant, des Capitulations. C'est pour cette raison qu'il n'était pas possible d'imposer aux créanciers les obligations que vous considérez aujourd'hui faciles et réalisables.

Le gouvernement au pouvoir en 1932 et ceux qui lui succédèrent, ne pouvaient régler le problème des dettes hypothécaires que par la voie de négociations avec les banques créancières.

Les négociations avec les principales banques hypothécaires ont abouti à un accord conclu le 11 Mars 1933, en vertu duquel le Crédit Foncier Egyptien, la Land Bank et la Mortgage se sont engagés à consolider en nouveaux prêts les arriérés dus par leurs débiteurs.

La première partie de ces arriérés dénommée prêt «A», devait être réglée dans un délai de trente ans, à partir du 1er Janvier 1933, à un taux d'intérêts de 6,5 0/0 pour les premières cinq années, quitte ensuite à élever ce taux à 7 0/0.

Quant à la seconde partie des arriérés représentant les annuités échues entre 1929 et 1932, elle fut scindée en deux parties, à raison de deux tiers pour le gouvernement et d'un tiers pour les banques.

Cette dernière partie a été considérée, en ce qui concerne les banques hypothécaires, comme un prêt devant être réglé dans un délai de trente ans à partir du 1er Janvier 1933, en trente annuités égales comprenant chacune, outre l'amortissement, des intérêts à raison de 6 0/0 l'an.

Pour ce qui est des 2/3 que le gouvernement s'est engagé de régler, ils étaient destinés à être convertis en prêt «C» que le débiteur devait rembourser dans un délai de 30 ans à partir du 1er Janvier 1933, en 30 annuités égales, comportant chacune, outre l'amortissement, des intérêts, à raison de 5 0/0 l'an.

Le 14 Octobre 1934, le Conseil des Ministres décida de réduire le taux d'intérêts de la créance du gouvernement (prêt C) à 4,5 0/0, ce nouveau taux devant être appliqué aux prêts à partir du 20 Juin de la même année.

Pour plus de facilités, le Conseil des Ministres décida ensuite d'ajourner le recouvrement des annuités de 1933, 1934 et 1935, en calculant les intérêts de retard pendant la durée de l'ajournement au même taux que celui du prêt initial, c'est à dire 4,5 0/0.

Enfin, le gouvernement décida à l'expiration de la durée de l'ajournement, de faire abandon des intérêts échus sur ces annuités. Le montant auquel il a ainsi renoncé atteint L.E. 370.585 pour les débiteurs du Crédit Foncier Egyptien et de la Land Bank seulement.

A partir du 1er Janvier 1937, le taux d'intérêts des dettes du gouvernement fut fixé à un maximum de 4 0/0 et il fut décidé de faire abandon du 20 0/0 du capital du prêt «C» restant dû jusqu'au 31 Décembre 1936, à la condition que cette réduction fut effectuée en faveur des débiteurs qui pouvaient en profiter.

En ce qui concerne les annuités antérieures à 1929 et qui n'avaient pas été réglées par les débiteurs des banques hypothécaires avec les intérêts de retard à raison de 6 0/0 elles furent converties en un prêt «D» payable en cinq ans au Crédit Foncier Egyptien, en dix ans à la Land Bank et en trente ans à la Mortgage.

L'accord du 11 Mars a défini le rang de la créance due à l'Etat en vertu des divers arrangements intervenus. En vertu de cet accord, le gouvernement se subrogeait aux droits des banques pour le montant des sommes qu'il leur avait payées et prenait leurs lieu et

place dans les procès en cours, ainsi que dans les inscriptions et transcriptions et dans les privilèges garantissant les prêts qui avaient bénéficié du paiement des susdites sommes.

La subrogation de l'Etat n'avait pour toute garantie que l'existence de la créance, et le gouvernement se désistait au profit des banques hypothécaires du droit de priorité pour le solde de la créance comprenant le capital, les annuités arriérées, les intérêts les intérêts de retard, les frais et autres accessoires, à l'exception des annuités qui leur étaient dues antérieurement à 1929. Celles-ci converties en un prêt «D» viennent en rang après la créance du Gouvernement Egyptien.

Les dettes qui ont bénéficié de cet arrangement ont atteint la somme de L.E. 23.461.280, consolidées en 7.212 prêts composés comme suit :

L.E. 243.951 représentant des capitaux restant au 31 Décembre 1932, prêt «A» ;

L.E. 2.180.341, prêts «B» représentant le tiers des arriérés dus aux banques entre 1929 et 1932 ;

L.E. 4.360.083, représentant les deux tiers des arriérés échus entre 1929 et 1932 et dus au gouvernement ;

L.E. 162.304 représentant les arriérés échus avant 1929 et dus à la banque ;

La superficie des terrains garantissant ces dettes est évaluée à 624.384 feddans répartis comme suit :

454.366 feddans garantissant des créances d'un montant de L.E. 10 millions 505 mille 543 dues au Crédit Foncier Egyptien sur 4.177 prêts agricoles ;
90.000 feddans garantissant des créances d'un montant de L.E. 771.777 dues à la Land Bank of Egypt sur 2.394 prêts ;

86.018 feddans garantissant des créances d'un montant de L.E. 2 millions 183 mille 959 sur 641 prêts.

Les créances mises à la charge du gouvernement en vertu du prêt «C» ont été réglées, en majeure partie aux banques hypothécaires, par le produit des bons du Trésor émis par le gouvernement en exécution de la loi No. 1 de 1933 dont l'article premier autorisait l'émission par le Ministre des Finances jusqu'à concurrence de trois millions et demi de livres dont :

1. — Un million de livres en bons remboursables en cinq années et productifs d'intérêts de 4 0/0 ;

2. — deux millions et demi de livres en bons remboursables en dix années et productifs d'intérêts de 4 1/2 0/0.

Comme l'article 3 de la susdite loi stipulait que le montant de l'émission devait être affecté à l'exécution des accords à conclure entre le gouvernement et les établissements hypothécaires, et comme ces établissements avaient accepté les bons de 4 0/0 à leur valeur nominale, il ne fut pas jugé nécessaire de mettre en circulation à ce moment des bons pour plus de deux millions et demi. Ce sont ces bons qui sont productifs d'un intérêt de 4 1/2 0/0.

L'opération d'émission des bons a coûté à l'Etat les sommes suivantes:

L.E.	1.000.000	capital des bons productifs de 4 0/0 d'intérêt;
L.E.	123.250	d'intérêts payés sur les bons de 4 0/0.
L.E.	2.500.000	bons productifs de 4 1/2 0/0, d'intérêts;
L.E.	658.800	intérêts sur des bons de 4 1/2 0/0.

L.E. 4.282.050 Total.

Cet accord a valu aux banques hypothécaires des profits certains car il leur a permis de se faire rembourser immédiatement une somme de quatre millions de livres ce qui ne s'est jamais produit dans les meilleures années de prospérité. Il a également augmenté la garantie de leurs prêts, car la promesse de remboursement par le gouvernement, avec sa renonciation au droit de priorité en faveur des banques, les a dispensés de prendre des précautions pour les couvrir contre l'éventualité de ne pas recouvrer entièrement leurs créances.

En ce qui concerne les débiteurs, les banques créancières ont renoncé aux mesures qu'elles avaient déjà prises contre eux, et ils ont obtenu un délai d'un an pendant lequel il ne leur sera rien réclamé. D'autre part, les banques leur ont fait abandon d'une partie des sommes qu'ils devaient, tels que les intérêts de retard et dans certains cas, elles ont renoncé aux frais. La Mortgage, par exemple, a fait immédiatement abandon à ses débiteurs d'une somme de L.E. 64.158, représentant la différence d'intérêts entre 9 0/0 et 5 0/0 sur les annuités arriérées.

Voilà ce qui concerne le passé. Pour ce qui est de l'avenir, la moyenne du taux d'intérêt sur les prêts de la Land Bank, qui était de 7,49 0/0 a été ramenée, après la conclusion de cet accord, à 6,68 0/0. Il en est résulté que le montant des annuités dues par les débiteurs de la Land Bank, qui se montait à L.E. 430.000 a été évalué à L.E. 348.272.

Après avoir terminé en 1936 l'arrangement des créances dues au Crédit Foncier Egyptien, à la

Mortgage, le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité qu'il y avait d'alléger les charges des débiteurs de la Land Bank, lesquels malgré la consolidation des prêts, les prorogations des échéances et la réduction des taux d'intérêts, ne se trouvaient pas dans une situation meilleure que celle des débiteurs des deux autres établissements.

L'arrangement avec le Crédit Foncier Egyptien et la Mortgage était basé sur une évaluation du rendement par feddan en proportion de l'annuité que devait payer le débiteur, tout en tenant compte des circonstances spéciales à chaque débiteur.

Les négociations avec la Land Bank se sont prolongées et ont abouti à un accord conclu le 25 Mars 1936.

Pour bien comprendre cet accord il nous faut passer en revue les considérations pour lesquelles le gouvernement alors au pouvoir avait accepté le projet d'accord qui a fait l'objet du décret-loi No. 48 de 1936.

Le capital de la Land Bank se compose de deux éléments:

1. — Un capital en actions pour le montant d'un million de livres sterling;

2. — Un capital en obligations, évalué selon le dernier bilan, à L.E. 2.963.379, ce qui porte le total du capital à L.E. 3.937.379.

Comme les obligations en circulation de cette banque sont productives d'intérêt à raison de 4,76 0/0 en moyenne, les intérêts que cet établissement doit rembourser annuellement s'élèvent à L.E. 137.074, sans compter l'amortissement annuel de ces titres qui représente un chiffre de L.E. 81.315. On doit donc réserver annuellement une somme de L.E. 218.389 pour ces obligations seulement.

Le gouvernement qui était au pouvoir en 1935 et 1936 a pris en considération cette situation et les circonstances dans lesquelles se trouvait la banque. Lorsqu'il demanda à la Land Bank de conclure un arrangement analogue à celui qui avait été accepté par le Crédit Foncier Egyptien il a constaté que les obligations de la Land Bank vis-à-vis de ses obligataires constituaient un obstacle à toute nouvelle réduction qui ne serait pas conforme aux conditions et règles établies par l'accord du 25 Mars 1936.

En vertu de cet accord, la Land Bank acceptait de réduire le taux d'intérêts à 6 0/0 sur tous les prêts «A» qui bénéficiaient de l'accord du 11 Mars 1933, de même que sur les prêts agricoles conclus après le dit accord et dont l'annuité venait à échéance le 31 Décembre 1934, et cela à partir du 1er Janvier 1935 et sur toute la durée de ces prêts.

Voilà en ce qui concerne les capitaux consolidés par le prêt «A».

Quant aux capitaux restant des prêts «B» et «D», au 31 Décembre 1934, ainsi que les arriérés et les accessoires à cette date, ils sont ajoutés aux arriérés du prêt «A» et ses accessoires, frais judiciaires et divers autres frais, pour constituer un nouveau prêt qui est le prêt «E».

La banque a accepté de calculer pour le prêt «E» échéance 31 Décembre 1934, des intérêts à raison de 1,5 0/0 durant les cinq premières années, et de 1 1/4 0/0 durant les dix années suivantes.

Le prêt «E» n'est pas amortissable avant 1950. A partir de cette date, ce prêt sera amorti par 45 annuités égales comprenant les intérêts à 6 0/0 plus l'amortissement.

Les prêts de la Land Bank of Egypt qui ont profité de l'arrangement du 25 Mars 1936 sont au nombre de 2.083, y compris les prêts «E» et répartis comme suit:

Prêts «A»	L.E. 3.585.000
Prêts «E»	L.E. 876.550

De même, les prêts qui ont profité de cet arrangement mais qui ne comprennent pas des prêts «E» sont au nombre de 22, d'un montant total de L.E. 23.800.

Par suite de cet accord, la moyenne du taux des intérêts dus par les débiteurs de la Land Bank of Egypt a été ramené de 6,68 0/0 à 5,15 0/0. Comme conséquence, le montant des annuités est tombé de L.E. 348.272 à L.E. 230.000 soit presque l'équivalent de la charge des obligations en intérêts et amortissement.

Comme la moyenne du taux d'intérêts des obligations de la banque, est, ainsi que nous l'avons déjà signalé, de 4,76 pour cent environ, le gouvernement a accepté par l'article 7 de l'accord qu'en cas de non paiement par les débiteurs des annuités de prêt «A» dans un délai de six mois de leur échéance, le gouvernement, en compensation des réductions importantes acceptées par la Land Bank et afin de lui permettre de trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations, paiera ces annuités et les frais judiciaires par voie de subrogation.

Ces versements constitueront le prêt «K» venant en rang immédiatement après le prêt «A» et avant le prêt «E».

L'article 5 dispose qu'en ce qui concerne les annuités à échoir sur les prêts «A» et «E», les intérêts de retard seront équivalents aux intérêts du prêt initial pour la durée d'un an à partir de l'échéance de la première annuité impayée, et seront calculés aux taux de 7 0/0 à partir de la deuxième année et sans préavis, et au taux de 8 0/0 à partir de la troisième année et sans préavis également.

Le gouvernement a appliqué ces taux aux annuités du prêt «A» échues et non payées par le débiteur et que le gouvernement a réglées en totalité ou en partie par suite de la défaillance de ce dernier. Le taux appliqué aux prêts «K» du gouvernement est celui établi par l'accord annexé au Décret-loi No. 48 de 1936 et qui constitue une facilité réelle pour le débiteur. En effet du moment que le débiteur n'a pas acquitté une dette due à une date déterminée, il y avait lieu de le rendre responsable de ce manquement, afin de ne pas laisser les arriérés s'accumuler et le mettre dans l'impossibilité de s'acquitter. D'ailleurs, le gouvernement n'a pas promis aux débiteurs de la Land Bank of Egypt de consolider les sommes qu'il paierait pour eux; il n'a voulu que leur accorder un délai suffisant. Ainsi, les débiteurs de la Land Bank ont bénéficié d'un avantage qui n'a pas été donné aux autres débiteurs, alors qu'il aurait fallu traiter sur un même pied tous les débiteurs du gouvernement sans distinction, qu'ils soient débiteurs de la Land Bank ou d'un autre établissement hypothécaire.

En payant les arriérés du prêt «A» le gouvernement n'a pas voulu faire un don à ces débiteurs. Il a voulu tout simplement permettre à la banque de faire face à ses engagements, alors qu'elle était menacée de danger si elle ne pouvait les tenir, car les charges de ses obligations équivalent presque aux annuités du prêt «A», après la réduction qu'elle a acceptée et qui a eu pour conséquence de réduire ses bénéfices annuels de L.E. 75.000, soit les 60 0/0 du total de ces bénéfices.

Messieurs,

Vous connaissez la gravité de la question qui vous est soumise et vous vous rendez compte des responsabilités qui nous incombent. Je suis heureux de déclarer que, grâce à l'aide donnée par le gouvernement aux débiteurs des banques hypothécaires, l'annuité due par eux, à la suite de deux arrangements consécutifs et de la consolidation des arriérés une première fois en 1933, une seconde fois en 1936 et finalement en 1937, est en proportion de leur capacité de paiement et en rapport avec le rendement de leurs terrains. De plus le gouvernement les a déchargés du fardeau des arriérés et a accepté leur consolidation à des intervalles rapprochés. En effet, en 1933, il a consolidé les arriérés dus aux trois banques hypothécaires et qui s'élevaient à L.E. 6.216.728. Le 31 Décembre 1934, il a consolidé pour eux de nouveaux arriérés s'élevant à L.E. 542.000 en ce qui concerne le Crédit Foncier Egyptien et à L.E. 408.400 en ce

qui concerne la Land Bank of Egypt. Enfin, il a accepté de consolider les capitaux restant des annuités dues en 1933, 1934 et 1935 et demeurées impayées. Au 31 Décembre 1936, ces arriérés s'élevaient à L.E. 135.575 pour les deux banques susmentionnées. Ainsi le montant consolidé par le gouvernement, le Crédit Foncier Egyptien et la Land Bank of Egypt s'est élevé à L.E. 7.272.703 en cinq ans seulement. Le Ministère des Finances tient, tout en évitant de porter préjudice aux intérêts des débiteurs à ne pas compromettre le crédit financier du pays. En fait, si les taux d'intérêts obtenus par les divers arrangements ne sont pas inférieurs aux taux mondiaux, ils sont néanmoins des meilleurs et c'est là un résultat heureux.

Lorsque j'ai pris le portefeuille des Finances, l'accord du 25 Mars 1935 avec la Land Bank of Egypt avait été effectivement exécuté en 1935, 1936, 1937 et 1938. Des obligations prévues à l'article 7, il ne restait plus qu'à payer les prêts «K» venant à échéance en 1939, 1940 et 1941. Je vous promets que lors de l'examen de la situation des débiteurs de la Land Bank of Egypt, je ferai tout mon possible pour alléger ces derniers, à condition de sauvegarder les droits du gouvernement à l'égard de la banque et des débiteurs.

Toutefois, le gouvernement ne négligera pas le recouvrement de

ses créances et il est du devoir des débiteurs de s'empressement de payer, de faire preuve de bonne volonté et d'acquitter les annuités à l'échéance.

De nombreux débiteurs ont mal compris le sens réel de l'intervention du gouvernement. Après que cette intervention était considérée comme un bienfait, de nombreuses personnes sont d'avis maintenant de laisser à leur sort les débiteurs et les créanciers, pour que les innocents ne soient pas les victimes des négligences et pour que les débiteurs comprennent les obligations qui leur incombent. En s'acquittant de ces obligations, ils se rendront service à eux-mêmes, tout en renforçant la confiance dans leur capacité de paiement.

Les débiteurs ont profité de l'intervention du gouvernement. Les dettes hypothécaires peuvent être payées et les taux des intérêts ont été réduits au minimum. Des prorogations de délai ont été accordées à plusieurs reprises aux débiteurs.

Les gouvernements successifs ont demandé aux banques hypothécaires la réduction des intérêts de retard, pour faciliter au débiteur le règlement de ses dettes et pour le pousser à payer, dans son propre intérêt en vue d'éviter l'application des clauses pénales et les graves inconvénients qui en résultent et qui peuvent l'exposer à la perte totale de ses biens.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

SIÈGE SOCIAL: — LE CAIRE

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar, (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES — 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

Ces mesures sages ont été mal comprises par certains débiteurs qui ont fait preuve de négligence et se sont trouvés ensuite dans l'impossibilité de payer.

Quant au fait que certaines banques hypothécaires insistent à prendre les mesures légales contre les débiteurs retardataires, pour les amener à régler tout ou partie d'un terme échu, il ne s'agit pas là d'un parti pris ou d'une politique tendant à créer des difficultés pour ces débiteurs, mais cette intransigence est due plutôt à la négligence des débiteurs eux-mêmes et à leur incompréhension des obligations qu'ils ont contractées. Le débiteur qui est incapable de régler un terme, ne pourra à plus forte raison payer plusieurs termes. Il ne lui est pas facile de supporter la charge de ses dettes hypothécaires, s'il ne rend pas compte que son premier devoir est de régler le terme à son échéance et non suivant son bon plaisir.

L'intervention du gouvernement, sous ses diverses formes, ne peut rien changer à cette vérité. Les arrangements que je viens de vous expliquer ont prévu clairement et sans équivoque qu'ils ne constituent aucune novation aux prêts originaux. En outre, malgré les modifications qui y ont été apportées, il a été décidé de maintenir, en ce qui concerne les contrats relatifs à ces prêts, l'application de leurs clauses pénales.

Parmi ces clauses, il en est une qui donne à la banque le droit d'exproprier les biens du débiteur, s'il ne paie pas tout ou partie d'un terme échu.

Si l'arrangement du 25 Mars 1936 a protégé les débiteurs de la Land Bank of Egypt contre la vente de leurs biens ou leur mise sous séquestre sauf accord avec le gouvernement, ceci ne veut pas dire que la banque créancière soit privée du droit de prendre les mesures nécessaires, au cas où le débiteur ne règle pas ce qu'il lui doit.

Il est regrettable de constater que certaines banques hypothécaires se soient vues obligées, à différentes reprises, de procéder au recouvrement des termes échus, par la voie légale. Il en est résulté une augmentation de la dette, et la compromission de la réputation de tous les débiteurs en général, sans compter les autres conséquences sérieuses qui pourront encore en découler et dont la plus importante consiste dans le préjudice que subiront les débiteurs de bonne foi, du fait des précautions que pourraient prendre les créanciers à l'avenir.

Messieurs,

L'honorable Ahmed Mohamed Abaza me demande de vous donner quelques explications sur la procédure suivie par le Ministère des Finances dans l'application de la loi sur l'arrangement des dettes hypothécaires.

Comme vous le savez, l'article 10 de la loi No. 3 de 1939 dispose que l'examen des demandes d'arrangement est confié à une commission dont la formation est prévue au même article.

Du moment que cette commission tire ses attributions de la loi que vous avez approuvée et qui contient les garanties nécessaires et prévoit la procédure à suivre, ses décisions émanent donc d'une organisation judiciaire qui exerce son pouvoir conformément à la loi.

En ce qui concerne l'arrêté ministériel No. 18 de 1939, émanant du Ministère des Finances en conformité de l'article 24 de la loi No. 3 de 1939, je ne vois pas de

raison de le considérer comme une charte liant la commission dans tous les cas qui lui sont soumis. J'ai tenu à ce que la dite commission ait toute liberté dans l'application de la loi, confiant dans les capacités et l'expérience technique de ses membres.

Je puis vous certifier, Messieurs, que la commission n'est inspirée dans ses décisions que par la justice et par le souci de se conformer aux dispositions de la loi, d'examiner minutieusement les cas qui lui sont soumis et d'accorder toutes les facilités possibles aux débiteurs.

L'honorable Aly El Menzalaoui bey demande que la discussion de cette interpellation soit renvoyée à la semaine prochaine, afin de permettre à la Chambre d'étudier l'exposé du Ministre des Finances, en raison de son importance et parce qu'il peut être considéré comme la charte de la politique financière du gouvernement.



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CY.

Société Anonyme Egyptienne

Fondateur : ÉMIN YÉHIA PACHA

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

23, RUE SOLIMAN PACHA

ASSURANCES

Incendie, Accident de travail

Automobiles, Vol, Transports, etc.

Une Étude de l'Institut International d'Agriculture

LA POSITION STATISTIQUE DU COTON DANS LE MONDE

Rassemblant les données communiquées par les différents pays producteurs de coton, l'Institut International d'Agriculture établit de la façon suivante le bilan de la production et de la consommation dans l'année écoulée :

La consommation

On peut estimer le chiffre global de la consommation en 1938-1939 à 63 millions 400.000 quintaux. Ce chiffre n'a été dépassé qu'en 1936-1937 ; il est supérieur d'environ 2 millions de quintaux à celui de la campagne précédente. Ce gain a surtout bénéficié aux cotons « divers » ainsi qu'il résulte de la comparaison suivante des débouchés par catégorie d'origine : américain, 25 millions 100.000 contre 24 millions 500.000 ; indien, 11 millions 500.000 (11 millions 700 mille) ; égyptien, 3 millions 900 mille (3 millions 900.000) ; divers, 22 millions 900.000 (21 millions 400.000).

L'Institut International d'Agriculture insiste à ce propos sur les progrès des cotons « divers », qui concurrencent l'américain et alimentent principalement les filatures des pays où ils sont produits. Ces industries, relativement récentes ou nouvelles, sont en plein essor et accusent d'une année à l'autre des progrès très importants. De profonds déplacements sont en cours dans la hiérarchie des pays producteurs de coton comme dans l'importance relative des pays consommateurs. La distribution du produits enregistre en conséquence d'importants changements ; il semble que l'on s'achemine vers la dislocation des anciens courants commerciaux, incompatibles avec l'existence de marchés plus ou moins fermés.

Les stocks

Les stocks mondiaux de coton du début de la campagne nouvelle (1er août) sont évalués à 48 millions de quintaux. La production de 1938-39 a été de 61 millions de quintaux, donnant avec les 50 millions 400.000 quintaux reportés de la campagne précédente un ensemble de disponibilités de 111 millions 400.000 quintaux, dont environ 57 millions constitués par des cotons américains. En déduisant de ce montant les 63 millions 400.000 quintaux de la consommation, on obtient un report au 1er août de 48 millions de quintaux. Ce stock reporté se trouvait ainsi constitué :

Stock visible : américain, 28 millions 300.000 ; indien, 2 millions 500.000 ; égyptien, 1 million 300.000 ; divers, 5 millions 100.000. Total : 37 millions 200.000.

Stock invisible : américain, 3 millions 200.000 ; indien, 2 millions 700.000 ; égyptien, 900 mille ; divers, 4 millions. Total : 10 millions 800 mille.

Ce dernier montant de 10 millions 800.000 quintaux est un des plus petits qui aient été enregistrés. Le chiffre de 3 millions 200 mille quintaux pour l'américain ne dépasse que le montant constaté au 1er août 1924.

Les nouvelles récoltes

Aux ETATS-UNIS, l'évaluation définitive de la récolte est de 11 millions 792.000 balles de 500 lbs. (26 millions 750.000 quintaux), soit 235,9 lbs. par acre. Le département de l'Agriculture à Washington estime que le stock de coton américain qui sera réparti dans le monde en août prochain s'écartera peu du montant record enregistré au début de la présente campagne, soit 4 millions 123.000 balles. Selon cette même autorité, il y aurait peu de chance de voir l'ensemble de la consommation mondiale dépasser dans la présente campagne celle de 1938-1939, et il ne serait pas impossible qu'elle s'établisse à un niveau bien inférieur. M. Wallace, secrétaire de l'Agriculture, est cependant optimiste en ce qui regarde les Etats-Unis ; il entrevoit une exportation dans la campagne en cours de 6 millions 500.000 balles environ, contre 3 millions 500.000 en 1938-1939.

Les informations de l'INDE ne permettent pas encore d'être très optimiste au sujet de l'importance de la production. On relève cependant que le départ de la campagne a été mauvais ; avec une superficie en culture qui ne doit pas dépasser beaucoup 9 millions d'hectares et un rendement probablement plus proche de 90 que de 100 kilos de fibre à l'hectare, la récolte pourrait se situer entre 8 et 8 millions et demi de quintaux.

La position statistique du coton indien est assez saine. Les disponibilités de la campagne peuvent être évaluées à 13 ou 14 millions de quintaux, soit environ 3 millions de moins que l'année passée. La consommation intérieure est en progrès et le stock continue à s'alléger.

En EGYPTTE, en dépit de la plus

faible superficie en culture des douze dernières années, les bons rendements laissent envisager une production de 3 millions 900.000 quintaux, soit 4 pour cent de plus qu'en 1938, mais 3 pour cent de moins que la moyenne 1933-1937, constituée, il est vrai, par des récoltes exceptionnelles. La récolte de l'année serait la troisième, après le record de 1937 et la production de 1936.

Du point de vue statistique, la position du marché égyptien est jugée favorablement ; il reste un excédent d'environ 6 millions de quintaux avec une consommation avoisinant 4 millions. Les exportations sont actives du fait des circonstances, et des négociations ont été engagées avec le gouvernement britannique pour des contrats de grande envergure.

Les informations de MOSCOU indiquent une production dépassant le record de 8 millions 546.000 quintaux de coton égrené obtenu en 1937. En CHINE, la récolte paraît pouvoir être évaluée à environ 4 millions de quintaux contre 4 millions 500.000 en 1938 et environ 6 millions 500.000 en 1933 et 1937. Dans les pays qui comptent au point de vue du coton, se dégage l'impression que leur production s'écartera peu de la précédente.

Conclusion

Tout compte fait, l'Institut International d'Agriculture prévoit pour la campagne en cours une production mondiale de 60 à 62 millions de quintaux, contre 61 en 1938-1938 et 63 millions 500.000 en moyenne dans les cinq campagnes précédentes. En ajoutant à cette quantité le report d'environ 48 millions de quintaux, on arrive à un ensemble de disponibilités de 108 à 110 millions de quintaux, contre 111 et 112 millions dans les deux campagnes précédentes. Sur ce montant, le coton américain figure à concurrence de 58 millions de quintaux, nouveau chiffre record, dont 25 millions 500.000 sont détenus par le gouvernement de Washington.

Quant à la consommation, elle pourrait être évaluée entre 60 et 62 millions de quintaux ; si ce pronostic se trouvait justifié, la campagne se terminerait donc exactement dans les mêmes conditions que la précédente, c'est-à-dire avec un report d'environ 48 millions de quintaux.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

L'industrie du fer

Les mesures prises par le Ministère du Commerce et de l'Industrie en vue de développer l'industrie du fer en Egypte sont passées en revue par le «Balagh» qui écrit :

Ce projet a un double avantage, économique et social. D'un côté, il permettra l'exploitation d'une industrie lucrative, d'un autre il habituera les Egyptiens à former des sociétés qui prendront à leurs charges des travaux dont l'exécution est au-dessus de la portée des individus.

En effet, l'industrie du fer permettra à l'Egypte de réaliser annuellement une économie de L.E. 100.000, valeur des objets en fer, faciles à fabriquer. En outre, l'expérience ainsi réalisée facilitera le développement de l'industrie de la ferronnerie, dès qu'on aura procédé à l'extraction du fer des mines d'Assouan, au moyen des forces électriques qui seront réperées des chutes d'eau du Réservoir.

Jusqu'ici, la plupart des Egyptiens plaçaient leurs fonds en terrains et en immeubles. Bien rares étaient ceux qui se livraient au commerce et à l'industrie. Ceci est dû à notre manque d'expérience en cette matière. Heureusement le Ministère du Commerce et de l'Industrie a institué des sections de recherches techniques et industrielles qui peuvent servir d'école à ceux qui désirent se livrer aux entreprises industrielles. Dès que ces expériences aboutissent à un résultat positif, le Ministère encouragera les particuliers à les mettre en pratique et les guide dans la voie du succès. D'ailleurs, même les grandes entreprises industrielles ne sont pas difficiles à réaliser, si elles sont confiées à des mains capables.

La Majoration des Impôts

La constatation suivante est faite par le «Mokattam» au sujet de la majoration des impôts :

Il est certain que la majoration d'un impôt comme celui établi sur le revenu est une chose et que la majoration de la taxe sur les paris-mutuels en est une autre. Le premier impôt touche directement les intérêts vitaux de la population, tandis que la seconde ne touche que ceux qui font des paris-mutuels et ceux-ci ne sont pas né-

cessaires à la vie des habitants du pays. En effet, les paris-mutuels et tout ce qui rentre dans cette catégorie peuvent être frappés de beaucoup d'impôts sans que cela grève lourdement le budget des particuliers.

Tout ce qu'on souhaite c'est que le gouvernement se borne à cette catégorie d'impôts et qu'il puisse dire au parlement qu'il a épuisé tous les moyens d'économie.

Le Problème Cotonnier

Il faut trouver au coton de nouveaux débouchés et se mettre d'accord avec la Grande-Bretagne pour qu'elle facilite l'exportation. C'est du moins l'opinion du «Mokattam» pour résoudre le problème cotonnier. Voici ce qu'il écrit :

D'aucuns estiment que le meilleur remède à la situation cotonnière consiste à trouver de nouveaux débouchés dans tous les pays qui ne sont pas en guerre avec les alliés. Ils disent que le besoin des bonnes qualités cotonnières se fait de plus en plus sentir et que ceux qui importaient autrefois des filés indiens ou américains ont commencé à employer des filés égyptiens travaillés avec du coton égyptien parce que leurs prix sont actuellement identiques à ceux des autres filés.

Cette dernière opinion paraît être la meilleure pour améliorer la situation actuelle surtout si son application est accompagnée de l'amélioration des rapports économiques entre l'Egypte et la Grande-Bretagne. En concluant le dernier accord économique avec la France, la Grande-Bretagne a en effet montré l'intérêt qu'elle portait aux affaires de son alliée. Du reste, la situation qu'occupe cette grande puissance dans le monde cotonnier est très connue.

C'est pourquoi nous estimons qu'il convient de charger l'ambassadeur d'Egypte à Londres d'engager des pourparlers avec le gouvernement britannique et les cercles cotonniers pour assurer l'exportation du coton égyptien du port d'Alexandrie ou en fixer les prix sur la base de la loi de l'offre et de la demande.

De son côté, le journal «Al Basir» écrit au sujet du rétablissement de la taxe à l'exportation.

En fait, la suppression de la taxe à l'exportation décidée par le ministère Mohamed Mahmoud pacha

à la veille de sa démission au mois d'août dernier, a été comme une réplique à l'établissement de la prime américaine. Mais personne ne pensait alors que le gouvernement égyptien rétablirait cette taxe sur nos exportations cotonnières, alors qu'il sait que le coton est notre principal produit et qu'il remplace l'or dans nos échanges commerciaux avec les autres pays.

Si nous supposons même que la suppression de la prime américaine fera hausser les prix de l'Américain à l'étranger, que le coton égyptien profitera de cette hausse et que le gouvernement égyptien a le droit de prendre sa part de ce bénéfice en guise de taxe; si nous supposons tout cela, il nous faut quand même rappeler que la prime américaine a été réduite à 20 cent, par cantar et que sa suppression ne profitera au coton égyptien que dans une proportion minime, soit 1/5 de talari, alors que la nouvelle taxe est de un demi talari par cantar.

Le Fellah

C'est le «Balagh», qui souligne avec satisfaction, le crédit de 1 million de livres, affecté dans le projet du nouveau budget :

Le nouveau projet du budget se distingue des projets précédents par les crédits qu'il contient et qui sont affectés à l'amélioration de la situation des ouvriers et des paysans, conformément à la politique du ministère actuel. Dans ce but, un million de livres a été réparti entre les projets suivants: l'amendement des terres en friche, au nord du Delta, la création de 30 centres sociaux dans les villages pour s'occuper de la situation du fellah et de ses moyens d'existence; la création d'un centre social pour les ouvriers du Caire; il s'occupera de l'amélioration de leur situation; la création de blocs sanitaires au Caire, comprenant des bains publics; l'amélioration des quartiers populeux en y créant des jardins et autres; l'encouragement des industries agricoles dans les villages, le développement de la production agricole; et la réalisation des projets du ministère de l'hygiène publique.

Ce million n'est rien; mais il donne au budget un cachet spécial et permet d'espérer qu'à l'avenir ce crédit sera augmenté pour améliorer la situation générale du pays.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE BUDGET EGYPTIEN POUR 1940-41

Voici les différents chapitres relatifs aux Ministères et Départements suivants :

DEPENSES

	L.E.
Liste civile	498,340
Service de la dette publique	4,189,170
Sénat	123,085
Chambre des députés	184,156
Présidence du Conseil des Ministres	221,800
Ministère des Affaires Etrangères	283,400
Ministère des Finances	3,609,800
Ministère du Commerce et de l'Industrie	270,400
Ministère de l'Education	4,669,000
Ministère de l'Intérieur	3,749,000
Ministère de la Santé Publique	3,417,700
Ministère de la Justice	1,740,200
Ministère des Travaux Publics	5,574,600
Ministère de l'Agriculture	1,031,600
Ministère des Communications	7,015,700
Ministère de la Défense Nationale	6,389,900
Ministère du Service Social	677,600
Travaux envisagés dans le traité anglo-égyptien	460,000
Imprévues	250,000
Pensions	2,297,500
Mission scolaire	78,000

RECETTES

Taxe sur les terrains et immeubles	6,164,300
Impôt sur le revenu	2,125,500
Droit de timbre	720,000
Droits successoraux	300,000
Droits de gardiennage	393,600
Droits de douane	18,435,100
Droits des Ports et Phares	282,600
Droits des Tribunaux et d'enregistrement	1,770,600
Droits d'école et d'examen	730,000
Taxe sur les autos	377,000
E.S.R.	5,745,000
Administration des Postes	746,000
Déduits des salaires des fonctionnaires pour la pension	541,500
Intérêts sur l'argent de l'Etat	1,085,000
Domaines de l'Etat	827,300
Pêcheries	77,000
Etablissements industriels	420,400
De diverses compagnies	869,300
Taxes générales et salaires	1,861,700
Taxe sur le courant électrique	100,000

LES RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières du 1er Mai 1939 au 31 Janvier 1940 comparative-ment aux mêmes mois de 1939 se sont élevés à L.E. 12.077.143 contre L.E. 13 millions 042.464 soit une diminution de L.E. 965.321.

	1940	1939
Impôts	3.879.266	4.840.315
Taxes additionnelle sur les importations	742.489	747.056
Exportations	221.790	568.646
Droit de quai	574.549	606.176
Divers	170.138	172.706
Total	5.588.232	6.934.899
Tabac	5.257.671	5.251.510
Droits d'accise sur les produits imp.	657.380	689.760
Droits d'accise sur les produits du pays	2.197.497	1.715.161
Total	13.700.780	14.591.330

Réparties par douanes les recettes douanières se présentent comme suit :

Alexandrie	7.168.606	8.492.669
Caire	2.961.417	3.119.207
Suez	1.401.609	1.063.290
Port-Said	597.810	598.152
Damiette	2.401	2.861
Divers	1.568.554	1.313.975

Voici comparé avec la période correspondante de l'année 1938-39 le montant en livres égyptiennes des droits du 1er Mai au 31 Janvier :

PRODUITS IMPORTES

	1939-40	1938-39
Bière	6.028	5.076
Café	193.620	132.104
Sucre	40	1.094
Benzine	124.898	189.800
Kérosène	166.114	156.905
Huiles Minérales	36.770	30.812
Alcool pur	96.512	87.390
Alcool rectifié	44	366
Allumettes	18.091	66.170
Briquets	370	550
Cartes à jouer	759	693
Ciments	12.174	18.800
Total des produits importés	657.380	689.760

PRODUITS LOCAUX

	1939-40	1938-39
Vin	274	331
Sucre	1.052.608	881.569
Bière	35.109	15.194
Kérosène	32.409	725
Benzine	600.985	403.120
Alcool pur	145.267	127.835
Alcool rectifié	27.370	28.514
Allumettes	120.786	79.463
Ciments	179.226	175.221
Cartes à jouer	3.456	3.181
Briquets	7	8
Total des produits locaux	2.197.497	1.715.161
Grand total	2.854.877	2.404.921

L'affaire Radio-Orient devant la Cour de La Haye

La Haye, 9. — (Dépêche «Bourse Egyptienne»). — Dans l'affaire de Radio-Orient — selon Me. Ayoub bey, avocat du gouvernement égyptien, — le tribunal de La Haye doit être saisi exclusivement de la question de savoir si les mesures de suspension prises par l'Egypte sont conformes à l'article 33 du règlement de Madrid qui porte sur les communications à longues distances. Mre Ayoub s'étend sur l'appréciation de la suspension et de ses modalités.

Dans sa réplique Mre Paul Boncour a exposé que le haut-commissariat français est disposé à procéder à un contrôle sévère.

Le représentant du gouvernement égyptien a déclaré néanmoins maintenir sa position et ne pouvoir renoncer à ce qu'il estime être le droit de sanction.

Le tribunal statuera à une date indéterminée après avoir probablement soumis de nouvelles questions aux parties.

D'autre part, M. Paul Boncour a fait au représentant de l'agence Havas la déclaration suivante :

Je suis venu à La Haye pour accomplir une double tâche. Je plaide pour le haut-commissariat de la République française auprès des Etats du Levant sous mandat français, dans le litige avec l'Etat égyptien, les deux gouvernements ayant estimé dans une même pensée qu'il n'est pas superflu même en pleine guerre, de rendre aux juridictions internationales si nécessaires à l'organisation de la paix, l'hommage qui leur est dû. C'est aussi la préoccupation de la reconstruction de la paix, quand notre victoire l'aura permise, qui a déterminé le gouvernement français à envoyer à La Haye son délégué permanent à Genève et le chef des services français à la S.d.N., pour y participer aux travaux du comité créé lors de cette assemblée de Genève de décembre dernier qui a marqué dans le conflit russo-finlandais, le réveil de la S.d.N. Si la renance de la S.d.N. lors des agressions contre l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie et la Pologne a été si fâcheuse, les consé-

quences de ce réveil tardif peuvent être importantes pour la suite des événements, pourvu que les nations membres de l'organisme genevois accomplissent leurs obligations à l'égard de la Finlande. Il ne s'agit pas d'ailleurs dans la réunion présente de questions économiques et sociales, le but de ce comité nouveau étant la coordination des services correspondants de la S.d.N. Il faudra bien toutefois régler ces questions quand la paix viendra. Si cette paix doit être autre chose qu'une trêve, si la S.d.N. subsiste sous sa forme actuelle ou si une organisation plus strictement européenne la remplace, ses services techniques constitueront un instrument excellent dont on ne pourra se passer. Il faut maintenir leur action.

Le contrôle

~~~~~

## du papier en

~~~~~

Grande-Bretagne

~~~~~

Londres, 8. (Reuter). — Un ordre relatif au contrôle du papier, qui vient justement de paraître, défend aux producteurs de fournir à la clientèle, au cours des trois mois prochains, plus de 60 o/o de la quantité fournie entre le 1er mars et le 31 mai dernier, excepté en vertu d'un permis, qui ne sera délivré que dans des circonstances spéciales, comme par exemple le papier nécessaire pour un usage indispensable ou pour des contrats écrits. Les fournitures destinées à l'exportation ou aux départements du gouvernement ne sont pas visées par cet ordre.

## Négociations commerciales franco-belges

~~~~~

Bruxelles, 9. (Dépêche « Bourse Egyptienne »). — Une délégation belge, conduite par M. Suetens, directeur général du Commerce extérieur au ministère des Affaires étrangères, est partie hier soir pour Paris où elle s'efforcera d'achever les négociations complémentaires à l'accord économique conclu le 11 décembre, entre la Belgique, d'une part, et la France et l'Angleterre, de l'autre. Ces négociations ont essentiellement pour objet d'étendre le régime établi

par des arrangements antérieurs à des industries particulièrement importantes pour la Belgique. Des arrangements complémentaires ont été déjà réparés au cours des dernières semaines dans des conditions favorables. En conséquence, on s'attend à un aboutissement relativement prochain des pourparlers.

~~~~~

## L'ÉLECTRIFICATION DU RÉSERVOIR D'ASSOUAN

Le sous-comité chargé de l'étude technique de certains détails concernant l'électrification des chutes d'eau du réservoir d'Assouan s'est réuni hier après-midi dans le cabinet de S.E. Abdel Kawi Ahmed bey, ministre des Travaux Publics.

Le ministre déclara à l'issue de la réunion qui dura deux heures que l'étude n'était pas encore terminée et qu'une nouvelle réunion aura lieu la semaine prochaine dans le même but.

### La réunion du comité ministériel

Dès que le sous-comité technique aura présenté son rapport, le comité ministériel tiendra une réunion pour poursuivre l'examen général du projet qui a subi un temps d'arrêt en attendant le rapport de la sous-commission technique.

### Une étude du ministre du Commerce

D'autre part, S.E. Saba Habachi bey, ministre du Commerce, a étudié l'ensemble du projet du point de vue économique. Il s'est attelé à la rédaction d'un long rapport qui démontrera avec des chiffres et des statistiques à l'appui le profit que doit tirer l'Égypte du fait de l'électrification du réservoir

### Les trésors bloqués

~~~~~

Le « *Wafd El Masri* » voudrait que l'on s'occupe davantage des richesses minières de l'Égypte.

Les recherches faites ont montré que sur les bords de la mer Rouge il y a de vastes superficies riches en fer, en zinc, en plomb et en cuivre. Quelques concessions ont été accordées. D'autres

restent sans être exploitées parce qu'un obstacle naturel entrave l'exportation. Cet obstacle est que les produits extraits de ces mines doivent passer par le canal de Suez.

La tâche du gouvernement actuel est d'aplanir ces difficultés.

LA VIE CHÈRE

Le même journal parle de la hausse des prix du pétrole blanc (le kérozène) :

Ce pétrole est indispensable non seulement pour les réchauds de cuisine mais aussi pour les machines agricoles.

La solution du problème serait que l'on élargisse l'exploitation du puits de pétrole de Ragheb. Les recherches ont établi que ce puits pouvait fournir suffisamment de carburant pour la consommation locale.

Le Comité d'Approvisionnement devra étudier les moyens qui permettront aux laboratoires des sociétés et à ceux du gouvernement, à Suez, d'avoir les machines nécessaires pour la raffinerie du pétrole extrait.

QU'EST-CE QU'ON ATTEND?

Les Etats déclarent la guerre et s'entretenant pour avoir des puits de pétrole. Nous en avons suffisamment pour pourvoir à nos besoins. Nous les laissons là et nous importons de l'étranger à des prix exorbitants.

AVANTAGES

Le gouvernement fait des économies au nouveau budget. Il pourrait en faire davantage si l'armée pouvait être approvisionnée en pétrole égyptien. La capacité du contribuable augmenterait lorsque le prix du pétrole sera réduit de moitié. Le gouvernement pourrait prélever là-dessus une taxe qui augmenterait ses recettes sans accabler le consommateur.

UN CONTROLE

Quant aux spéculations boursières, elles sont envisagées par le « *Mus-sawar* » :

Des membres de la Chambre des Députés songent à modifier le règlement intérieur et à ajouter une clause prévoyant la constitution d'une commission permanente au Parlement et qui porterait le nom de « Commission du Coton et de la Bouffe ».

Il nous semble que c'est là une proposition intéressante. Espérons qu'elle sera exécutée bientôt.

CHIFFRES INDEX DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

(Sur la base de la valeur 100 au 18 septembre 1931)

Le 7 février 1940.

Aujourd'hui	171.6
Hier	171.2
Il y a quatre semaines	173.9
L'année passée	136.1

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 2 AU 9 FÉVRIER 1940

DESIGNATION DES VALEURS	2 Fév. 1940	9 Fév. 1940	DESIGNATION DES VALEURS	2 Fév. 1940	9 Fév. 1940
Empr. Municipal 1902 Lst.	83 exen.	86 a	Alexandria Ramleh ... Lst.	0 19/32	0 5/8
Empr. Municipal 1919 L.E.	95 1/2	95 1/2	Trams Alex., Div. Frs.	148	148
Land Bank, Act. Lst.	3 23/32	3 1/2	Trams Alex., Jouiss.... Frs.	18	18
Land Bank Obl. 3½% Frs.	41	41	Trams Alex., Obl. 4% Frs.	490	490
Land Bank, Obl. 4%... Frs.	366.—	370	Press et Dépôts, Act. L.E.	13 3/4	13 5/16
Land Bank, Fond. ... Lst.	62 1/4	62 1/4	Presses Libres L.E.	9 9/32	9 1/4
Commercial Bank Lst.	1 31/32	1 31/32	Net. et Pressage L.E.	7	7
Alexandria Water Lst.	12 27/32	12 5/8	Alex. Pressing L.E.	8 1/16	8
Béhéra, Ord. Lst.	10 5/8	10 5/8	Bonded War, Ord. ... Lst.	5 1/2	5 1/4
Béhéra, Priv. Lst.	4 5/16	4 19/32	Bonded War, Priv. ... Lst.	4 5/8	4 1/2
Urb. et Rurales Lst.	2	2	Filat. Nationale, Act. Lst.	12 1/2	11 15/16
Urb. et Rurales, Fond. Lst.	0 1/4	0 1/4	Bomonti et Pyramides Frs	126	110
Union Foncière Lst.	3 3/64	3 3/64	Salt and Soda Sh.	53/9	53/—
The Gabbary Land ... L.E.	1 3/4	1 3/4	Por-Said Salt Sh.	51/—	50/3
Delta Lt. Rys., Priv.... Lst.	0 21/32	0 5/8	Ass. Cotton Ginners... Lst.	0 17/32	0 1/2

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	2/2/40		3/2/40		5/2/40		6/2/40		7/2/40		8/2/40	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.

SAKELLARIDIS:

Mars	20.25	19.78	19.83	19.85	20.—	20.06	20.4	20.03	19.95	19.86	19.79	19.90
Mai	19.88	19.71	19.77	19.79	19.93	20.—	20.—	19.96	19.97	19.79	19.95	19.88

GUIZA 7:

Mars	18.56	18.34	18.36	18.43	18.58	18.64	18.78	18.65	19.65	18.39	18.44	18.53
Mai	18.90	18.70	18.77	18.84	18.94	19.04	19.18	19.04	19.03	18.79	19.85	18.92
Juillet	19.7	18.89	18.98	19.05	19.18	19.27	19.40	19.27	19.13	19.01	19.12	19.15
Novembre	18.82	18.62	18.70	18.64	18.78	18.88	19.99	18.96	18.90	18.81	19.—	18.98

ACHMOUNI:

Février	17.53	17.35	17.40	17.53	17.52	17.72	17.75	17.73	17.75	17.48	17.52	17.48
Avril	17.73	17.58	17.65	17.73	17.80	17.94	18.—	17.94	17.95	17.71	17.75	17.72
Juin	17.85	17.72	17.79	17.93	17.92	18.07	18.16	18.06	18.07	18.87	17.88	17.85
Octobre	17.05	17.05	17.14	17.22	17.32	17.37	18.45	17.37	17.40	17.22	17.25	17.23
Decembre	17.—	16.95	17.02	17.14	17.19	17.32	17.28	17.26	17.19	17.11	17.15	17.13

GRAINES DU COTON:

Février	70.—	69.3	69.—	70.1	70.5	70.9	71.—	70.4	—	69.6	69.5	70.3
Mars	—	71.3	—	72.1	—	72.1	—	71.6	71.—	70.8	71.1	71.3
Avril	72.9	71.8	71.9	72.8	73.2	73.3	73.6	72.7	72.1	71.8	71.8	72.3
Mai	74.8	73.2	73.—	74.4	74.7	74.6	—	74.3	73.7	73.4	73.6	73.8
Juin	75.6	74.3	73.3	75.2	75.8	75.9	75.—	75.2	75.—	74.6	74.9	75.—
Novembre	—	74.6	75.—	75.6	—	76.3	75.4	75.6	—	75.—	75.2	75.5

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 9 Février 1940.

Aucun fait saillant dans la politique internationale. La Conférence de l'Entente Balkanique a réaffirmer le désir unanime des pays des Balkans de demeurer neutres et de défendre cette neutralité. D'un autre côté, on sent se dessiner un rapprochement entre les pays de l'Entente et la Hongrie et la Bulgarie. C'est donc là un succès pour les Alliés et en même temps une défaite pour la propagande nazie et russe.

Malgré de nombreuses et nouvelles offensives, malgré l'appoint de troupes fraîches continuellement relevées et une méthode de combat nouvelle, les Soviétiques n'ont enregistré aucun succès dans leur guerre contre la Finlande. Les Finnois ont résisté victorieusement à toutes les attaques et ils ont infligé des pertes énormes à leurs assaillants.

Les marchés financiers continuent à observer une attitude d'expectative. La tendance demeure soutenue, mais les transactions se font rares.

Notre bourse a compté quatre jours ouvrables seulement.

Une certaine faiblesse des obligations Suez due à des liquidations de petits porteurs, a quelque peu influencé la tendance du marché.

Le sous-ton demeure soutenu, mais les transactions sont de plus en plus clairsemées. La tendance plutôt calme du marché cotonnier a également eu son influence.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée abandonne une petite fraction à Lst. 78. La Privilegiée est recherchée à Lst. 68. Le Tribut 4 o/o est inchangé à Lst. 95 3/4.

BANCAIRES

L'action National Bank est plus faible à Lst. 26 contre 26 5/8. L'action Crédit Foncier fléchit à frs. 515 contre 540. Les obligations à lots demeurent fermes. L'émission 1903 est à frs. 312 contre 313 et l'émission 1911 est à frs. 271 1/2 contre 272.

La Banque d'Athènes est inchangée à frs. 7 3/4. L'action Land Bank clôture à Lst. 3 15/32 contre 3 23/32. La fondateur est à Lst. 32 1/2 contre 34.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La Jouissance Eaux du Caire est plus faible à frs. 317 1/2 contre

NOUVEL AN MUSULMAN

A l'occasion du Jour de l'An de l'Hégire, nous présentons à tous nos lecteurs musulmans nos meilleurs vœux pour une bonne année.

324. La fondateur demeure inchangée à frs. 2280.

A la suite de certaines liquidations de petits porteurs, les obligations Suez ont fléchi à frs. 575 contre 608 pour les 3 o/o et à frs. 625 contre 668 pour les 5 o/o.

Les valeurs de transports en commun demeurent inchangées. La dividende Trams d'Alexandrie est à frs. 140. La part sociale Trams du Caire est à frs. 52.

FONGIERE ET IMMOBILIERE

L'action Cheikh Fadl perd une petite fraction à L.E. 4 3/64. La Gharbieh Land demeure inchangée à L.E. 1 21/64. L'action Kom-Ombo abandonne une petite fraction à Lst. 6 17/32. La fondateur demeure sans changement à Lst. 35. L'Union Foncière termine à Lst. 2 23/32 contre 2 13/16.

L'action Cairo-Héliopolis est légèrement plus faible à frs. 263 con-

tre 266. La fondateur fléchit à L.E. 8 1/2 contre 9 11/16. La Delta Land est à Lst. 0 15/16 contre 0 63/64. La New-Egyptian est également plus faible à sh. 15/6 contre 15/9.

INDUSTRIELLES

La forte imposition fiscale de la bière a provoqué des inquiétudes parmi les porteurs de valeurs brassicoles. La Crown Brewery revient de frs. 175 à 141.

La Salt et Soda est à sh. 52/10 1/2 contre 53/10 1/2. La Port-Said Salt termine à sh. 50/- contre 51/4 1/2. L'Oilfields est inchangée à Lst. 3 1/4.

L'ordinaire Sucreries clôture à frs. 147 1/2 contre 150. La fondateur est à L.E. 4 1/16 contre 4 1/4.

La Filature Nationale est à Lst. 12 1/16 contre 12 1/4. L'action Ciment Tourah abandonne quelques piastres à P.T. 930. La Filature Misr recule d'une petite fraction à Lst. 5 15/16. La Ginners est inchangée à Lst. 0 17/32. La Financière et Industrielle perd une petite fraction à L.E. 11 3/4.

HOTELIERES

L'action Upper Egypt Hotels est inchangée à L.E. 0 7/8. L'ordinaire Egyptian Hotels recule d'une petite fraction à Lst. 0 59/64.

Les conférences du caoutchouc et de l'étain

Paris, 8. — (Dépêche « Bourse Egyptienne »). — On annonce officiellement pour le 20 et le 26 février, des réunions respectives des comités internationaux du contrôle du caoutchouc et de l'étain dont il n'est pas besoin de souligner l'importance exceptionnelle.

Malgré les difficultés de déplacement dans les circonstances présentes, les milieux autorisés disent que les assemblées pourront réunir un quorum et par conséquent délibérer avec les pouvoirs nécessaires.

Pour le caoutchouc, l'ordre du jour porte une modification s'il y a lieu de la quotité du contingent, laquelle était passée de 75 à 80 pour cent au 1er janvier.

Quant à l'étain, on pense ramener à un taux plus en rapport avec ses débouchés, le pourcentage du contingentement qui s'élève à 120 pour cent. A ce sujet les esti-

mations se trouvent d'ailleurs très partagées, mais en moyenne, la majorité des pronostics laisse prévoir un abaissement de 20 à 30 pour cent au maximum.

L'Indo-Chine et l'exportation du caoutchouc

Paris, 8. (S.S. « Bourse Egyptienne »). — L'exportation du caoutchouc, en provenance de l'Indochine a marqué, depuis le début de la guerre, une forte progression. Et il est intéressant de rapprocher les statistiques mondiales, du même produit, généralement demeurées à peu près stationnaires.

En décembre 1939, l'Indochine française a exporté 11.018 tonnes de caoutchouc contre 6.540 en novembre et 9.886 durant la même période, en 1938. Le total de l'année 1939, en tenant compte d'un léger fléchissement en septembre, s'élève à 65.140 tonnes contre 59.156 l'an dernier.

La progression, d'ailleurs régulière, depuis 1934, donne alors 19.559 tonnes seulement. Et l'on prévoit pour 1940 une progression encore accentuée.

LA REVUE COTONNIERE

RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance	Clôture 8/2/40	Clôture 1/2/40	Clôture de l'année passée	Max. des prix.	Min.
Sakel :					
Mars	19.89	19.95	12.23	20.25	19.77
Mai	19.87	19.93	12.44	20.00	19.70
Giza 7 :					
Mars	18.56	18.58	11.96	18.81	18.34
Mai	18.96	18.90	12.21	19.18	18.70
Juillet	19.18	19.07	12.38	19.40	18.89
Novembre	18.97	18.82	12.44	19.00	18.55
Haute-Egypte :					
Février	17.51	17.46	9.89	17.77	17.33
Avril	17.75	17.71	10.05	18.03	17.58
Juin	17.25	17.85	19.14	18.16	17.72
Octobre	17.25	17.30	10.00	17.45	17.04
Décembre	17.15	17.15	—	17.32	16.92

NEW - YORK

8/2/40	Mars	10.97	—	Mai	10.62
1/2/40	"	10.65	—	"	10.33
L'année passée	"	8.39	—	"	8.00

LIVERPOOL

Giza 7	Mars	8/2/40	10.27	—	1/2/40	10.10
Haute-Egypte	"	"	9.90	—	"	9.76
Américain	"	"	8.02	—	"	7.80

CONTRATS

Jeudi, le 8 février 1940.

En l'absence de toute confirmation officielle des rumeurs ayant circulé le jour précédent que le gouvernement avait l'intention d'acheter du disponible afin de faire hausser le Giza 7 et que les négociations pour l'achat de 1.750.000 cantars par le gouvernement britannique avaient été reprises, le marché baissa à la première séance de la période en revue sous la pression provenant des ventes en couverture et des liquidations, et les échéances nouvelle récolte perdirent un terrain disproportionné à la suite d'une annonce qu'une taxe pour l'exportation d'un demi-dollar par cantar allait être réimposée la saison prochaine. Des rapports que des permis pour l'exportation aux pays neutres allaient être bientôt accordés plus librement restaurèrent alors la confiance, et aux trois séances suivantes une tendance de raffermissement fut maintenue grâce à des achats renouvelés de la spéculation dûs en partie à ce stimulant et en réponse aux dépêches fermes de l'étranger, et en partie à des bruits renouvelés d'une extension probable d'une intervention directe du gouvernement — soit par une nouvelle révision haussière des limites d'achat de contrats ou par des achats de disponible

pointantes de Bombay et de Liverpool ; et les prix baissèrent pour clôturer sans fermeté.

Les nouvelles affaires pour l'exportation étant très basses et les exportations pour le mois courant à ce jour étant à peine le 50 pour cent du chiffre de l'année passée pour la période correspondante, il n'y a certainement pas de justification pour une hausse des prix due aux affaires du commerce ; et comme il semble loin d'être probable que les marchés étrangers donnent un nouveau commandement haussier dans un proche avenir, New-York restant sous le cauchemar des stocks du prêt 1938-39, lesquels s'élèvent à environ deux millions de balles tandis que Liverpool a de toute façon des stocks amplement suffisants pour satisfaire les besoins des filatures pour le temps présent, toute avance ici dépendra probablement des développements locaux destinés à donner un nouveau stimulant à la demande de la spéculation. Des rumeurs haussières et l'existence des limites d'achat du gouvernement sont, et resteront sans doute, des facteurs de fermeté, mais tant que quelque nouvel encouragement ne vienne, le marché chargé comme il l'est de très grosses positions acheteur, pourra difficilement sortir de son ornière actuelle.

DISPONIBLE

Le marché du disponible a été modérément actif cette semaine, les ventes se montant en moyenne à 2.300 balles par jour. L'Ashmouni a été la variété la plus favorisée mais le Giza 7 a été bien demandé à la plupart des séances et il y a eu une assez bonne demande pour le Zagora. Le Sakel aussi a été quelque peu demandé, mais les autres variétés ont attiré peu d'attention.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 9 Février 1940

Dans l'ensemble les marchés dirigeants furent assez soutenus. Les prix ont même réalisé une certaine avance.

Notre place demeure toujours calme, avec toutefois des prix plutôt soutenus.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago avait débuté en hausse de 5 points mais les cours cédèrent du terrain par la suite. Toutefois la cote clôture ferme à 98 1/2 cents.

Les estimations, haussières sur la récolte de l'Argentine n'ont produit aucun effet ayant été contrebalancées par l'annonce que les Etats-Unis se proposaient de discontinuer l'octroi de subsides au blé et aux farines.

Les exportations du Canada marquent une légère amélioration, plusieurs chargements ayant été vendus au Royaume-Uni.

Les conditions n'ont pas changé dans ce marché où l'on continue à se ressentir de la mévente de farines qui oblige les producteurs à maintenir de bas prix pour placer leur marchandise. Ils sont tous en possession de stocks plus importants dont la liquidation n'est pas chose facile, avec une consommation qui se fournit avec la plus grande réserve. La farine de qualité supérieure se vend à P.T. 105 — 111 le sac de 54 ocques la qualité secondaire des cylindres à P.T. 142 — 145 le sac de 80 ocques et la farine basse des meules à P.T. 134 — 136 le sac de 80 ocques.

Plusieurs boulangers furent mis en contravention pour avoir mélangé du maïs et du riz dans leur farine. Il serait question d'obliger les minoteries à appliquer sur les sacs une étiquette portant leur nom, le poids net et la désignation de la qualité de farine. Les prix de la farine australienne disponible pour le transit et les cotations de l'origine n'ont pas subi de changement depuis la semaine dernière. Il en est de même de ceux de la farine américaine. Il s'établissent comme suit:

Farine Australienne

Disponible franco Bonded Port-Said
Lst. 11 3/4 — 12 1/2.

Chargement Février cif Port-Said
Lst. 10 1/2 — 11 1/2.
Droits Douane P.T. 930.

Farine Américaine

Disponible en Transit franco Bon-

ded Alexandrie Lst. 16 1/2 - 16 3/4
Dédouanée le sac de 54 ocques P.T.
188 — 193.

Le stock de farine dans les Bonded d'Alexandrie est de 9.955 sacs contre 8.928 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Said est de 7.840 sacs contre 8.183 sacs.

Sur le marché local du blé la situation n'a pas beaucoup changé depuis la semaine dernière et les détenteurs de blé éprouvent toujours les mêmes difficultés pour placer leur marchandise. Les envois relativement modérés de l'intérieur, qui ont sensiblement limité l'offre de blé sur place n'ont eu aucun effet sur le marché. Non seulement il n'y a aucune amélioration à signaler dans les prix qui sont pourtant inférieurs à ceux fixés par le tarif de P.T. 20 par ardeb, mais, au contraire, des réductions de P.T. 1-2 par Ardeb sur ceux de la semaine dernière furent consenties par les vendeurs, dans certains cas pour conclure la vente. Quoiqu'il en soit, il semblerait que les niveaux actuels soient assez bas et qu'une baisse ultérieure des prix soit improbable. Ils permettent à peine à la Banque de

Crédit Agricole de recouvrer ses avances et les frais et elle procède avec beaucoup de prudence à la liquidation des stocks restants.

L'état de langueur dont souffre ce marché est dû à la surproduction de farines et à la concurrence qui sont un obstacle pour une amélioration des affaires.

On a reçu pendant la semaine un total de 11.952 Ardebs dont 2318 Ardebs de blé béhéri et 9.634 Ardebs de blé Saïdi. Pour le blé moyen de 22 1/2 Kirats on a pratiqué les prix suivants: Hindi Saïdi P.T. 153 l'Ardeb de 150 kilos, Baladi Saïdi P.T. 147, hindi béhéri P.T. 149 et baladi béhéri blanc P.T. 141 l'Ardeb.

SUCRES

La Bourse de New-York ouvrit en hausse de plusieurs points mais les cours fléchirent par la suite sur des liquidations et des ventes en couverture. Elles furent absorbées assez facilement par des maisons de commerce à la suite de l'annonce que la production de Cuba avait été fixée pour l'année 1940 à 2 millions 753.903 tonnes, chiffres sensiblement inférieurs à celui attendu, car on parlait de 3.000.000 de ton-

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions. - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine
Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17 Rue Stamboul

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.
Dépôts à Vue et à Echéance fixe ; émission de chèques et
Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte
et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse.
Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du
public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

nes. On y voit une indication que Cuba désire maintenir ses approvisionnements en sucre aussi normaux que possible. De toute manière cette décision a été accueillie favorablement par le commerce.

La cote termina, toutefois la semaine à 185 cents, en gain de 4 points. On rapporte très peu de nouvelles affaires avec les acheteurs européens à l'exception des Etats Scandinaves et du Royaume Uni qui sont toujours sur le marché.

Notre marché du sucre pour le transit a été presque nul par suite de l'absence de demande de marchandise prompte par les pays de consommation. La Syrie et la Palestine sont, apparemment, bien approvisionnées en sucre et c'est probablement à cause de cela que les permis d'importer sont plus difficiles à obtenir. Les prix du marché sont plus ou moins stables car les stocks de sucre à Port-Said ne sont pas lourds et Jave maintient son prix pour les expéditions futures à Lst. 16 la tonne cif Port-Said. A ce même prix il y a des vendeurs de marchandise flottante, alors que le sucre disponible est obtainable à Lst. 16 la tonne franco Bonded Port-Said.

Par suite de l'augmentation des droits d'accise les prix du sucre égyptien ont été légèrement majorés et le public paiera maintenant l'oque en détail:

Pour le granulé raffiné P.T.	4
Pour le concassé	4
Pour les pains	4 5/10
Pour les tablettes	4 5/10

RIZ

La semaine pour le riz a été caractérisée par un revirement de la tendance, qui valut au marché une reprise des cours de toutes les qualités de riz, qui fut plus importante cependant pour le mamsouh, assez malmené ces derniers jours. A la suite de quelques nouvelles affaires en riz cargo traités avec l'étranger, les rizeries ont essayé de racheter une partie de leurs contrats pour livraison Janvier, ce dont la spéculation a profité, pour chauffer le marché. Il est évident que l'élimination de ces contrats facilitera sensiblement la liquidation de la position Janvier et évitera au marché les inconvénients du mois précédent qui furent la cause d'une forte baisse.

Le riz mamsouh a donné, par conséquent lieu au plus grand mouvement de la semaine et la hausse sur cette qualité est de P.T. 6 par sac. Ce riz vaut maintenant P.T. 92 1/2 le sac de 100 kilos. Les livraisons futures sont traitées à P.T. 95 1/2. Le riz glacé gagne P.T. 3 seulement à P.T. 107 tandis que le cargo profite d'une avance de P.T. 5 et vaut actuellement P.T. 88 le sac. En for-

te hausse aussi le riz paddy ne vaut pas moins de P.T. 570 la dariba franco Alexandrie. Nous terminons la semaine en tendance ferme.

SACS VIDES

Le trait saillant de la semaine a été le revirement de la tendance du marché indien, dont les cotations nous signalent des fléchissements assez importants dans les prix des sacs en général. L'attitude de réserve de nos consommateurs était donc justifiée et ceux-ci ne semblent pas se presser de la modifier. En effet la demande de sacs est tombée à des chiffres minimes malgré les dispositions sensiblement plus faciles des détenteurs qui vendraient au-dessous des prix du tarif.

A l'exception des sacs à oignons qu'on ne peut se procurer que moyennant un permis de la Chambre de commerce Egyptienne et dont le prix est fixé à P.T. 4 le sac, toutes les autres qualités sont offertes à des cours inférieurs à ceux du tarif. Les sacs à sucre lbs 2 1/2 dont le prix est libre sont aussi en baisse et valent actuellement P.T. 6 15/40 le sac.

Les prix officiels sont les suivants:

Sacs à coton lb. 3	P.T. 10
Sacs à riz lb. 2 1/4	6 5/10

Sacs à graines lb. 3 lù4 „ 9 8/40
Sacs à graines lb. „ 10 28/40
Sacs à graines lb. 5 (ext) „ 11

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 2986 balles contre 3240 balles de la semaine dernière.

CHAMBRE DE COMPENSATION ALEXANDRIE

du 29 janvier au 3 février 1940
Nombre des effets présentés à la compensation

	L.E.
4.346 d'un montant de	1.207.659
même semaine 1939 :	
4.008 d'un montant de	740.270
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour:	
21.727 d'un montant de	6.680.658
Même époque 1939 :	
26.335 d'un montant de	5.055.361

CAIRE

du 29 janvier au 3 février 1940
Nombre des effets présentés à la compensation

	L.E.
10.220 d'un montant de	1.462.123
Même semaine 1939:	
7.959 d'un montant de	1.007.820
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour:	
46.372 d'un montant de	6.544.526
Même époque 1939:	
50.002 d'un montant de	6.622.110





"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTERESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RESERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Mardi 13 février 1940

Land Agency of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, à El Torh, à 10 h. a.m.

Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet-el-Bassal. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Bourse à Minet-el-Bassal, Alexandrie, à midi.

Jeudi 15 Février 1940

Société Anonyme des Chemins de fer Kenh-Assouan : — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 14, Rue Cheikh Aboul Sebaa, Le Caire, à 3 h. 30 p.m.

Vendredi 16 Février 1940

The Manure Cy. of Egypt : — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Soc. 6, Rue Chérifein, Le Caire, à 5 h. p.m.

Lundi 19 Février 1940

La Gérance Immobilière : — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Soc. 1, Rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Mardi 20 Février 1940

Société des Produits Centrifugés en Ciments. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 21, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Mercredi 21 Février 1940

Electric Light & Power Supply Cy. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 13, rue Boustane El Dekka, Le Caire, à 5 h. p.m.

Jeudi 22 Février 1940

Eastern Export Cy. of Egypt : — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Soc. Rue Fouad Ier, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Alexandria Central Buildings. Cy. — Ass. Gén. Ord., aux Bureaux de MM. Hewat, Bridson & Newby, 6, rue de l'Ancienne Bourse, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Mardi 27 février 1940

Société des Biens de Rapport d'Egypte. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 5, rue de la Gare du Caire, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Mercredi 28 Février 1940

Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 12, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. p.m.

Société Anonyme des Bières Bomonti & Pyramides. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, bureaux de l'Usine Bomonti à Karmous, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Samedi 9 Mars 1940

Pieux Vibro (Egypte), S.A. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 25, Boulevard Saïd Ier, Alexandrie, à 11 h. 30 a.m.

Mercredi 20 Mars 1940

National Bank of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Banque, rue Kasr El Nil, Le Caire, à 4 h. p.m.

AVIS et CONVOCATIONS

SOCIETE GENERALE DES SUCRERIES ET DE LA RAFFINERIE D'EGYPTE

MM. les Actionnaires de la Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 28 Février 1940, à seize heures, au Siège Social, au Caire.

Ordre du jour:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration.
- 2) Rapport des Censeurs;
- 3) Approbation des Comptes de l'exercice 1938-1939 et quitus de cet exercice.
- 4) Fixation des Dividendes
- 5) Nomination d'Administrateurs,
- 6) Nomination des Censeurs pour l'exercice 1939-1940.

Pour participer à l'Assemblée il faut être propriétaire de vingt-cinq actions au moins (Article 29 des Statuts).

MM. les Actionnaires qui voudront assister ou se faire représenter à cette Assemblée, sont invités à déposer leurs actions 15 jours au moins avant la réunion, soit au plus tard le 12 Février 1940, dans l'un des Etablissements suivants:

Au Caire : au Siège Social, rue Cheikh Abou El Sebaa, No. 12.

Au Caire et à Alexandrie: au Crédit Lyonnais, à la Barclays Bank, à la National Bank of Egypt et au Comptoir National d'Escompte de Paris.

En France : à la Banque de Paris et des Pays-Bas et dans les grands Etablissements de Banque et de Crédit.

Le Conseil d'Administration.



NATIONAL BANK OF EGYPT

Avis

MM. les Actionnaires de la National Bank of Egypt sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi, 20 mars 1940, à 4 heures p.m., au Siège Social au Caire.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Censeurs.

Approbation des Comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1939.

Fixation du Dividende.

Confirmation de la nomination de quatre nouveaux Administrateurs

Election des Censeurs pour l'Exercice 1940 et fixation de leur indemnité.

Tout Actionnaire possédant au moins vingt actions a droit de prendre part à l'Assemblée, à condition de déposer ses actions dans un des lieux ci-après désignés, où il lui sera délivré une carte d'admission ou un pouvoir:

En Egypte. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — Au Caire et à Alexandrie, à la National Bank of Egypt et dans les principaux établissements de banque. — En province, aux agences de la National Bank of Egypt.

Au Soudan. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — Aux agences de la National Bank of Egypt.

En Europe. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — A Londres, à l'agence de la National Bank of Egypt, 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

Au plus tard le 6 mars, 1940:

A Paris, dans les bureaux de la Société Marseillaise de Crédit Industriel, Commercial et de Dépôts et du Crédit Lyonnais.

En Italie, dans les bureaux de la Banca Commerciale Italiana, du Credito Italiano et du Banco di Roma.

Le Gouverneur,

E.M. COOK.

PROCÈS en COURS

8 février 1940

Land Bank of Egypt. — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel de G. Moraitinis et Th. Andéinos du jugement en date du 14 mai 1938 relatif au service des oblig. 1/2 o/o en francs français, fixant à P.T. 705 les mille francs.

24 Février 1940

Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez. — C oncl. du Min. Public, dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel du Crédit Alexandrin, contre jugement déclarant que le service des obligations devrait être fait sur la base de l'or.

16 mars 1940

Soc. Gén. des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 8 Février 1940

	COTON											
	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK
		Angleterre		Continent			Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL	
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine ...	175.290	4.776	35.047	7.551	55.531	1.636	12.066	25	184	13.988	102.828	2.880.608 §
Même sem. 1939	77.873	13.751	101.146	9.285	68.579	3.676	27.184	400	2.951	27.112	199.560	3.353.453 *
» » 1938	188.051	7.880	57.768	9.006	66.621	2.451	18.082	—	—	19.337	142.471	2.768.443 †
Dep. 1 ^{er} Sep. 1939	6.535.312	217.598	1.593.692	214.268	1.576.614	134.094	989.892	21.149	155.555	587.109	4.315.740	—
Même époque 1938	5.532.057	160.075	1.174.610	249.373	1.841.931	82.116	606.564	11.059	81.335	502.623	3.704.440	—
» » 1937	7.182.909	215.914	1.585.687	334.411	2.472.191	81.131	599.126	14.842	108.917	646.298	4.765.921	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1939 Crs. 743.476 * au 1^{er} Sept. 1938 Crs. 1.525.836 † au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455.

Consommation à l'Intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1939 au 31 Janvier 1940 Cantars 168.635 (3).

Exportation par d'autres ports au 31 Janvier 1940 cantars 17.

Expéditions échantillons (Douane) du 1^{er} Septembre 1939 au 7 Février 1940 cantars 555 à déduire du stock.

	GRAINES DE COTON						TOURTEAUX		HOILE de GRAINES de COTON
	Arrivages (1)	EXPORTATIONS				STOCK	Arrivages (1)	Export. (2)	Export.
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)				
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
Cette semaine ...	99.519	4.680	—	—	4.680	1.210.239 §	1.490	1.454	255
Même sem. 1939	29.735	14.354	—	—	14.354	1.001.679 *	2.927	3.959	46
» » 1938	104.779	63.051	—	—	63.051	1.063.735 †	2.915	5.474	638
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	2.497.033	905.886	57.142	795	963.823	—	22.612	60.502	7.921
Même époque 1938	2.096.868	1.082.219	37.922	16.793	1.136.934	—	40.853	72.075	3.443
» » 1937	2.985.969	1.883.571	85.479	—	1.969.050	—	47.841	98.335	1.782

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1939.-Ard. 220.341 * au 1^{er} Septembre 1938-Ard. 41.745 † au 1^{er} Sept. 1937. Ard. 46.816.

Consommation locale du 1^{er} Septembre 1939 au 31 Janvier 1940 Ard. 543.312 (3).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES						ORGES	
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhera	Angleterre	Continent	TOTAL			
Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine	1.176	948	—	—	—	62.946	1.447	—
Même semaine 1939.....	174	691	—	—	—	69.257	472	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1939.....	40.454	22.074	280	588	868	—	26.796	2.391
Même époque 1938.....	42.659	20.957	549	840	1.389	—	170.194	23.039
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard. 1.486						Ard. 1.905	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000						Ard. 4.000	

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok.	
Cette semaine	22.889	3.566	—	2.317	—	1.924	1.073	2.934	726
Même semaine 1939.....	5.619	1.321	—	63	—	771	—	3.676	39
A partir du 1 ^{er} Avril 1939.....	664.018	286.621	—	38.280	5.649	15.729	1.073	1.275.820	1.157.798
Même époque 1938.....	607.833	372.340	253	16.657	158	9.269	—	1.023.039	801.002

Stocks au 1^{er} Avril 1939 Ard. 16.255 Ard. 876 au 1^{er} Déc. 1939 Ard. — au 1^{er} Mars 1939 Crs. —

Stocks au 1^{er} Avril 1938 Ard. 6.500 Ard. 3.500 au 1^{er} Déc. 1938 Ard. — au 1^{er} Mars 1938 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars.

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

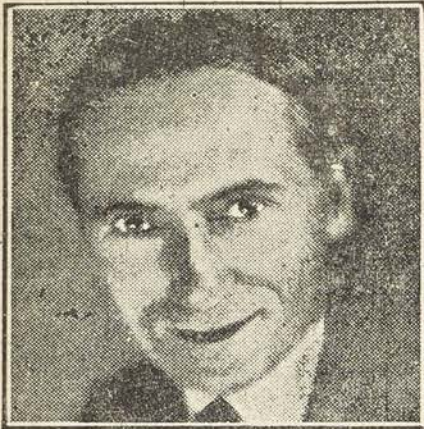
(3) Département de la Statistique de l'Etat.

APPRENEZ L'ARABE

SIMPLEMENT
EN ECOUTANT

les merveilleux
disques

LINGUAPHONE



Maurice DEKOBRA

"Dans ma jeunesse, on apprenait les langues avec cet instrument de torture qu'on appelle grammaire..."

"L'oreille est l'organe essentiel pour apprendre une langue. Or, même ceux qui n'ont pas l'oreille musicale, en écoutant dix fois une phrase anglaise, allemande, espagnole, retiendront la prononciation et l'intonation."

"Pour moi, je crois qu'utiliser le LINGUAPHONE, c'est faire preuve d'intelligence. Nous devons plus que jamais connaître nos voisins; or, pour bien les connaître, il est essentiel de connaître leur langue."

M. D.



Confortablement installé devant votre phonographe, vous entendez des mots, des phrases qui, au bout de peu de temps, vous deviennent familiers et que vous répérez correctement les ayant entendu prononcer par des professeurs choisis pour la perfection de leur diction.

Telle est la base de l'enseignement du LINGUAPHONE

méthode scientifiquement conçue, fruit de la collaboration de pédagogues éminents et de "speakers" célèbres, qui a révolutionné l'enseignement des langues.

Le Cours d'Arabe, qui vient d'être réalisé dans le même esprit à l'intention des Européens habitant ce pays hospitalier, vous apprendra la langue arabe aussi facilement et aussi naturellement que vous avez appris votre langue maternelle.

Plus de 11.000 Universités, Collèges et Ecoles utilisent régulièrement la Méthode LINGUAPHONE dans les 30 différentes langues qu'elle enseigne et plus d'un million de personnes ont appris ces langues par LINGUAPHONE: ces résultats sont les plus sûrs garants de l'excellence de son enseignement.

Invitation

Nous serions heureux de vous faire, sans engagement de votre part, une démonstration pratique du Cours d'Arabe à nos bureaux:

**27, rue Soliman Pacha
LE CAIRE**

Si vous ne pouvez pas faire le déplacement, demandez-nous notre brochure explicative qui contient tous les détails sur la Méthode LINGUAPHONE.

Pour la recevoir, il vous suffit de remplir et de nous adresser le coupon ci-contre.

Coupon

INSTITUT LINGUAPHONE

B. P. 268 - LE CAIRE

Veillez m'envoyer gratuitement votre brochure à l'adresse ci-dessous.

Nom:

Rue:

Ville:

RE

● L'enseignement de la langue arabe aux Européens, par la méthode LINGUAPHONE, garantie d'une plus étroite collaboration, dans tous les domaines, des deux éléments du pays, se fait sous les auspices de "LA BOURSE ÉGYPTIENNE".